

RAPPORT SUR LA SITUATION  
DE L'EUROMÉTROPOLE  
DE METZ EN MATIÈRE DE  
**DÉVELOPPEMENT  
DURABLE ET SOLIDAIRE**

— 2024 —



Conception :

Direction de la Transition écologique  
en lien avec les Directions de l'Eurométropole

Réalisation de la maquette :

Speedi Rychi Nylon Communication

Photos (sauf mentions indiquées) :

Eurométropole de Metz/Ville de Metz

Parution :

Décembre 2024



RAPPORT SUR LA SITUATION DE L'EUROMÉTROPOLE  
DE METZ EN MATIÈRE DE  
**DÉVELOPPEMENT DURABLE ET SOLIDAIRE**

— 2024 —



© Speedi Rychi Nylon



# SOMMAIRE



Édito .....	4
Comment aborder ce rapport ? .....	5
Les objectifs du développement durable (ODD).....	6

## **ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS .....**

Éducation à l'environnement et au développement durable .....	8
Santé-environnement.....	9
Inclusion et accessibilité.....	10
Qualité de l'air.....	11-12

## **ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN ATTÉNUER LES EFFETS ..**

<b>Transition énergétique .....</b>	<b>14</b>
Rénovation énergétique des bâtiments et habitations.....	14

Massification de la production et de l'usage des énergies renouvelables.....	15
Lutte contre la précarité énergétique.....	16
<b>Atténuation du changement climatique .....</b>	<b>17</b>
Mobilité durable .....	17-18
Planification écologique de l'aménagement et préservation des ressources.....	19
Réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre .....	20
<b>Adaptation au changement climatique .....</b>	<b>22</b>
Adaptation à la chaleur.....	22

## **ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LES SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS.....**

<b>Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) .....</b>	<b>24</b>
<b>Un Territoire Engagé pour la Transition Écologique.....</b>	<b>25</b>

Participation à des réseaux et partenariat franco-allemand .....	26
Accompagnement des artisans et commerçants dans la transition écologique.....	27
Emploi et insertion par l'activité économique .....	28
Instance de démocratie participative .....	29
<b>UNE MÉTROPOLE RESPONSABLE .....</b>	<b>30</b>
Consommation et achats responsables .....	30
Numérique responsable.....	31
Égalité entre les femmes et les hommes.....	32

## **ORIENTATION STRATÉGIQUE 4 DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES .....**

<b>Alimentation durable .....</b>	<b>34</b>
<b>Tri et prévention des déchets .....</b>	<b>35</b>
<b>Gestion des déchets .....</b>	<b>36</b>

Économie circulaire et écologie industrielle et territoriale.....	37
---	----

## **ORIENTATION STRATÉGIQUE 5 PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES .....**

<b>Trame Verte et Bleue, Trame noire / Biodiversité / Nature en ville.....</b>	<b>40</b>
<b>Natura 2000 .....</b>	<b>41</b>
<b>Gestion forestière durable.....</b>	<b>42</b>
<b>Mont St-Quentin.....</b>	<b>43</b>
<b>Étangs de St Rémy.....</b>	<b>44</b>
<b>Protection de la ressource en eau.....</b>	<b>45</b>
<b>Glossaire.....</b>	<b>46</b>

# ÉDITO

Jamais l'Eurométropole de Metz et les 46 communes qui la composent ne s'étaient fixées des objectifs aussi ambitieux en matière de transitions écologiques, énergétiques et numériques.

Au-delà de nos convictions personnelles fortes en la matière, nous devons tous aller plus loin car l'enjeu est de taille. Soyons clairs : nous n'avons plus le temps de tester des mesures en demi-teinte et de réfléchir seuls dans des salles de réunions.

Les politiques menées en matière de transition doivent être transverses. Chaque action menée est désormais pensée sous le prisme du développement durable.

En matière de mobilité, la réalisation d'une nouvelle ligne METTIS s'inscrit en cohérence avec les engagements pris par l'Eurométropole en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (-83% à l'horizon 2050) au titre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Nous souhaitons projeter notre réseau vers le « zéro carbone ». Nous avons donc pris la décision de nous tourner vers l'électrique et l'hydrogène. Rien que sur cette question, nous avons décidé d'aller au-delà des obligations réglementaires.

Depuis 2020, plus de 60 kilomètres de pistes cyclables et voies vertes ont également été créés sur le territoire métropolitain. Le but ? Créer un maillage entre les communes pour faciliter les déplacements.

200 nouvelles places de stationnement en parking équipées d'une borne de recharge électrique seront installées d'ici fin 2025.

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), l'Eurométropole de Metz soutient également une alimentation durable, locale et de qualité. La restauration scolaire en constitue un des leviers en s'efforçant de développer une stratégie d'achat responsable valorisant les produits locaux.

Dans le cadre de la reconversion de l'ancienne base militaire de Frescaty, nous avons, par exemple, implanté plusieurs entreprises locales d'agro-alimentaire dans un ancien hangar militaire.

La gestion des déchets, la rénovation thermique des bâtiments, l'éclairage public et la végétalisation sont également des domaines prioritaires pour la Métropole.

Nous allons ainsi poursuivre le déploiement de la conteneurisation pour lutter contre les dépôts sauvages des déchets ou travailler autour de l'éclairage intelligent.

Mais nous ne pouvons agir seul. Chaque habitant de cette métropole doit faire sa part, au quotidien. Nous sommes bien évidemment présents à leurs côtés pour les accompagner au mieux.

50€ de bon d'achat sont, par exemple, offerts aux particuliers, entreprises, associations du territoire pour l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux pluviales d'un minimum de 300 litres.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2024, 3290 composteurs et 200 lombricomposteurs ont également été distribués gratuitement aux ménages.

Vous trouverez d'autres exemples concrets de soutien aux particuliers dans ce rapport.

La politique des petits pas doit nous conduire vers de grandes ambitions. C'est ensemble que nous relèverons le défi des transitions écologiques, énergétiques et numériques.



**François GROSDIDIER**

Maire de Metz  
Président de l'Eurométropole de Metz  
Conseiller régional du Grand-Est  
Membre honoraire du Parlement



**Philippe GLESER**

Vice-Président de l'Eurométropole de Metz délégué à la transition écologique et aux paysages

## Comment aborder ce rapport ?

Ce rapport est fondé sur des données consolidées couvrant l'année 2023, et enrichi par des faits marquants illustrant l'engagement de l'Eurométropole de Metz en matière de transition écologique.

Les leviers d'action pour y parvenir sont nombreux, et figurent au sein du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), adopté en conseil de communauté le 18 décembre 2023. Ce document de référence est le moteur de la transition énergétique et une opportunité pour le développement du territoire : amélioration de la qualité de vie, optimisation budgétaire et attractivité économique.

Les objectifs fixés dans le cadre du PCAET seront suivis annuellement au sein du rapport de développement durable.

### Les 5 finalités du développement durable

**Finalité 1** : Contribuer à l'épanouissement de tous les êtres humains

**Finalité 2** : Atténuer le changement climatique et adapter le territoire

**Finalité 3** : Renforcer la cohésion sociale et les solidarités entre territoires et générations

**Finalité 4** : Développer les modes de production et de consommation responsables

**Finalité 5** : Préserver la biodiversité, protéger les milieux et les ressources

Chacune d'entre elles est transversale aux enjeux sociaux, environnementaux et économiques classiquement présentés comme les trois « piliers » du développement durable.

### Idéogrammes

Les actions/réalisations/faits marquants illustrés au sein de ce rapport se déroulent ou concernent :



► **Le cœur métropolitain**  
composé de Metz et ses  
quartiers



► **Le territoire métropolitain**  
composé des trois échelles



► **Le noyau urbain** composé de 10 communes situées dans la continuité urbaine de Metz : Le Ban-Saint-Martin, Longeville-lès-Metz, Marly, Montigny-lès-Metz, Moulins-lès-Metz, Plappeville, Saint-Julien-lès-Metz, Scy-Chazelles, Vantoux, Woippy



► **La couronne métropolitaine** composée de 35 communes : Amanvillers, Ars-Laquenexy, Ars-sur-Moselle, Augny, Châtel-Saint-Germain, Chesny, Chieulles, Coin-lès-Cuvry, Coin-sur-Seille, Cuvry, Fey, Gravelotte, Jury, Jussy, Laquenexy, La Maxe, Lessy, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Marieulles, Mécleuves, Mey, Nouilly, Noisseville, Peltre, Pouilly, Pournoy-la-Chétive, Roncourt, Rozérieulles, Saint-Privat-la-Montagne, Sainte-Ruffine, Saulny, Vany, Vaux, Vernéville

# Les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU

Les Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés par 193 pays aux Nations Unies en septembre 2015. Ces 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles et qui forment le cœur de l'agenda 2030. Ils couvrent l'intégralité des enjeux de développement durable. Cadre de référence instaurant un langage commun, les ODD ont pour ambition d'assurer une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030 et induisent la mise en œuvre de partenariats multi-acteurs. Des déclinaisons territoriales de l'Agenda 2030 peuvent être engagées compte-tenu des leviers d'action dont disposent les collectivités dans leur rôle de relais et leur capacité à mobiliser les acteurs locaux.



- 1 Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde
- 2 Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable
- 3 Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge
- 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- 5 Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- 6 Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau
- 7 Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- 9 Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation
- 10 Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- 11 Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- 12 Établir des modes de consommation et de production durables
- 13 Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- 14 Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- 15 Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous
- 17 Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 1

# CONTRIBUER À L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)



## Sensibiliser les générations futures à la préservation de la Nature et de la biodiversité

Des actions de sensibilisation à l'environnement ont été réalisées de juillet à octobre 2023 sur le site des étangs de Saint Rémy. Des enfants de 6 à 11 ans des écoles et centres aérés de Woippy et Maizières-lès-Metz ont pu observer et découvrir la nature des étangs de manière ludique sous forme de jeu, avec les animatrices du Centre de Sauvegarde de la Faune Lorraine. Quatre animations d'observation des insectes avec les centres aérés de Woippy et de Maizières-lès-Metz ; et vingt animations scolaires d'observation des oiseaux avec les classes de cycle 3 des écoles de Woippy et Maizières-lès-Metz ont permis de sensibiliser 570 enfants.



## « Déchets, le père Noël en a ras la hotte ! »

Dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, l'Eurométropole de Metz, et ses partenaires, ont organisé de nombreux ateliers pour un Noël Zéro Déchet. Ces animations gratuites visaient à sensibiliser les habitants à la réduction des déchets par des gestes simples, et les inviter à consommer différemment et notamment en période de fête.



Parmi les activités proposées, citons des ateliers de création de calendriers de l'aveugle, d'étoiles de Noël ou de bonnets à partir de matériaux recyclés (papiers journaux, rouleaux de papier toilette ou encore de chutes de laine) proposés par la MJC Boileau-Prégénie, ou un atelier de décoration de Noël à partir de bouteilles en plastique et de barquettes en polystyrène proposé par les ambassadeurs du Tri. L'association Prenons le guidon proposait de fabriquer des objets décoratifs comme des sapins de Noël à partir de pièces de vélo, l'association Le Cœur à l'Ouvrage vendait quant à elle des bracelets, des sacs à mains, des boules de Noël réalisés à partir de capsules de café.

### Quelques chiffres...

- 24 animations réalisées sur le site des étangs de Saint-Rémy
- 405 habitants sensibilisés lors des 12 animations réalisées pendant la semaine européenne de réduction des déchets
- 6 thèmes abordés lors des ateliers : la lutte contre le gaspillage alimentaire, la réparation, la pratique du compostage, la réduction des emballages, la consommation responsable, le « faire soi-même » à partir de matériaux de récupération

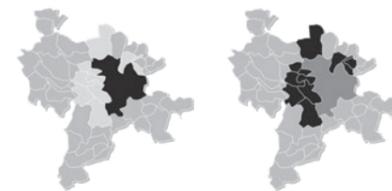
## Protéger les plus vulnérables dès la naissance

Trois ateliers intitulés « Un nid sain pour mon bébé » ont été organisés en collaboration avec la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Moselle et des acteurs locaux de la petite enfance (Relais Petite Enfance de Metz et Montigny-lès-Metz, Lieu d'Accueil Parents-Enfants de Woippy).

Ces ateliers de deux heures, animés par une conseillère en santé environnementale formée au programme Femmes Enceintes Environnement et Santé (FEES), offrent des conseils pratiques pour réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation, les produits ménagers, d'hygiène ou de cosmétiques, les articles de puériculture, le mobilier, etc.

Ces ateliers s'inscrivent dans une campagne de sensibilisation aux risques liés à la présence de perturbateurs endocriniens dans l'environnement des femmes enceintes et des nourrissons, menée par la CPAM de Moselle. Ces publics sont particulièrement vulnérables aux perturbateurs endocriniens, les 1 000 premiers jours sont cruciaux pour le développement de l'enfant.

En parallèle, la CPAM de Moselle a mis en place deux actions de formation destinées aux professionnels de santé (sage-femmes, médecins). Ce projet multipartenarial a permis de cibler le public prioritaire grâce à l'aide des professionnels de santé, des maternités et par un mailing ciblé de l'Assurance Maladie aux assurés.



### Quelques chiffres...

- 33 des 35 fiches-actions du Contrat local de santé (CLS) sont en œuvre ou en cours de mise en œuvre
- 36 femmes enceintes sensibilisées
- 90% de taux de satisfaction quant aux ateliers et aux nouvelles connaissances apportées concernant la santé environnementale et la périnatalité
- 90% de participantes souhaitent modifier certaines pratiques au quotidien comme éliminer certains produits ménagers pour les remplacer par des moins toxiques, choisir des biberons en verre et des contenants en verre en remplacement du plastique, ou bien encore faire davantage attention au choix des produits cosmétiques

### Des actions en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap



La Ville, le Centre communal d'action sociale (CCAS) et l'Eurométropole de Metz ont signé avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), le renouvellement de la convention triennale de partenariat pour la période 2023-2026. Investie dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, la Ville développe ainsi une politique volontariste en faveur de l'emploi et de l'inclusion des agents en situation de handicap. Elle se décline en plusieurs volets à travers le recrutement et l'intégration de personnes handicapées, le maintien dans l'emploi (reclassement et reconversion professionnelle des agents en inaptitude médicale), l'information ainsi que la sensibilisation sur les enjeux liés au handicap. Le renouvellement de cette convention est également l'occasion de mettre en avant des dispositifs innovants, tels que l'organisation de sessions de sensibilisation toujours plus réalistes via un casque de réalité virtuelle, le recours aux exosquelettes pour prévenir les troubles musculosquelettiques, et à l'Intelligence Artificielle pour permettre aux agents déficients auditifs d'accéder à une traduction instantanée.



### La fracture numérique, obstacle majeur à l'accès aux droits

La Métropole est responsable de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville, en collaboration avec les villes de Metz et de Woippy, qui sont chargées de la mise en œuvre des actions relevant de leurs compétences (santé, éducation, sécurité, etc.). Elle assure la mise en réseau des acteurs, lance les appels à projet, suit les actions du Contrat et met en œuvre les actions relevant des compétences communautaires telles que l'habitat, le développement économique, les transports et la mobilité, la gestion des déchets, etc. Pour promouvoir l'inclusion sociale et favoriser l'émancipation individuelle, il est crucial de comprendre les enjeux liés à l'accès aux services publics, essentiels pour les habitants des quartiers prioritaires. Fruit d'un long travail d'élaboration durant l'année 2023, le nouveau contrat de ville 2024-2030\* « Engagements Quartiers 2030 » intègre un axe visant à lever les obstacles à l'accès aux opportunités et aux droits, en améliorant par exemple l'accompagnement aux démarches administratives, ou en luttant contre la fracture numérique. La fracture numérique est identifiée comme un obstacle majeur à l'accès aux droits. Des dispositifs ont déjà été mis en place pour la résorber, notamment avec le recrutement de conseillers numériques par les villes de Metz (7) et Woippy (1), financés par l'État, et l'installation de deux France Services respectivement à Metz-Bellecroix et à Saint-Eloy Boileau Pré Génie.



\*Signé le 9 septembre 2024 par les représentants de l'Eurométropole de Metz, des villes de Metz et de Woippy et de l'Etat

### Quelques chiffres...

- 1283** agents Équivalent Temps Plein dans la collectivité
- 79** agents Équivalent Temps Plein en situation de handicap
- 2** quartiers ont intégré la géographie prioritaire : le Quartier Falogne (Grange-aux-Bois) et le quartier du Roi (Woippy), portant à 8 le nombre de quartiers QPV sur le territoire de la Métropole

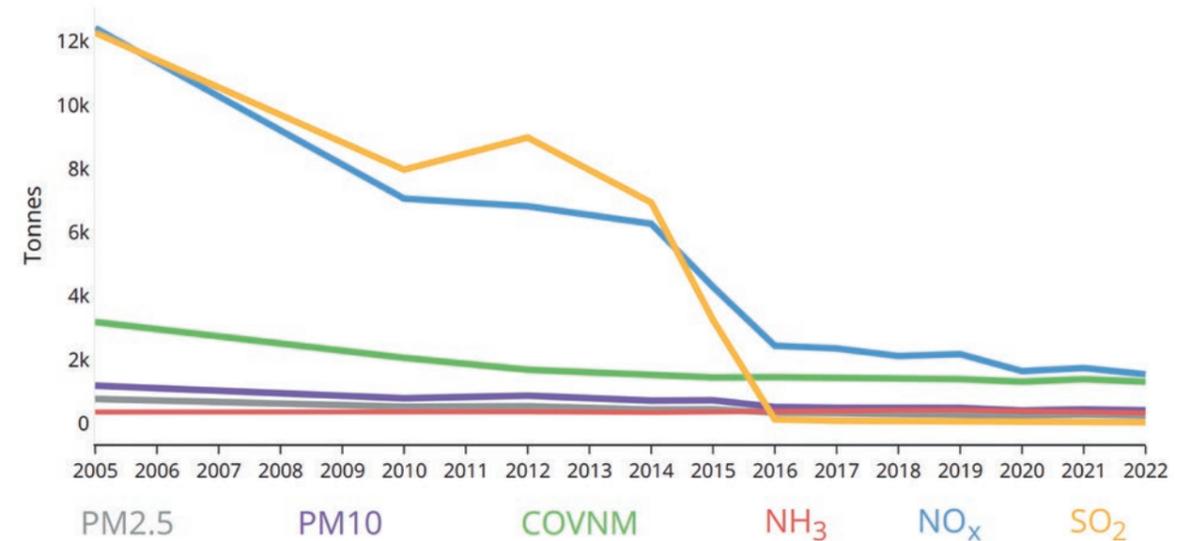
### L'objectif 2030 : Viser 8 % de Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi (BOE)

**Périmètre de l'objectif :** les agents métropolitains ayant la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH), en incapacité permanente partielle (IPP) et en restrictions médicales. La Direction des ressources humaines étant mutualisée, l'objectif 2030 est le même pour la Ville et l'Eurométropole ; à périmètre distinct.

Suivi 2023 : **6,16%**

### Des données Climat Air Energie utiles pour planifier et mesurer les actions menées

Chaque été, ATMO Grand-Est fournit les données consolidées de l'année N-2 aux différentes échelles de territoire : de l'intercommunalité à la région. C'est pour l'Eurométropole de Metz une source d'information importante pour mesurer les évolutions des productions et consommations d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, et planifier des actions.

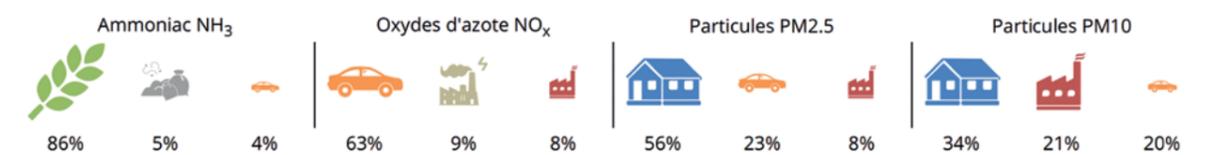


Les volumes de polluants réglementaires : dioxyde de soufre (SO2), oxydes d'azote (NOx), ammoniac (NH3), composés organiques volatils non méthaniques (COVNM), particules fines PM10 et particules fines PM2.5 sont tous en diminution et conformes aux trajectoires fixées par la métropole. Cette tendance est un peu moins marquée pour les émissions de PM10 ; les transports sur route générant une diminution plus légère que l'ensemble des secteurs d'activités.

Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

Années	NH3 en tonnes	NOx en tonnes	PM10 en tonnes	PM2.5 en tonnes
<b>2005</b>	353,47	12419,89	1182,29	765,86
<b>2022</b>	325,62	1540,36	405,21	243,30
<b>Evolution (%)</b>	-7,88	-87,60	-65,73	-68,23

### Emissions des 3 principaux secteurs émetteurs par polluants atmosphériques en 2022



Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

### Une prime contre les émissions de particules fines PM 2,5

Sur le territoire de l'Eurométropole de Metz, le chauffage au bois est l'une des sources principales émettrice de particules fines PM2.5, particulièrement nocive pour la santé. Les principaux contributeurs à cette pollution sont les appareils de chauffage au bois les plus anciens, ainsi que les mauvaises pratiques d'utilisation des appareils, même récents.

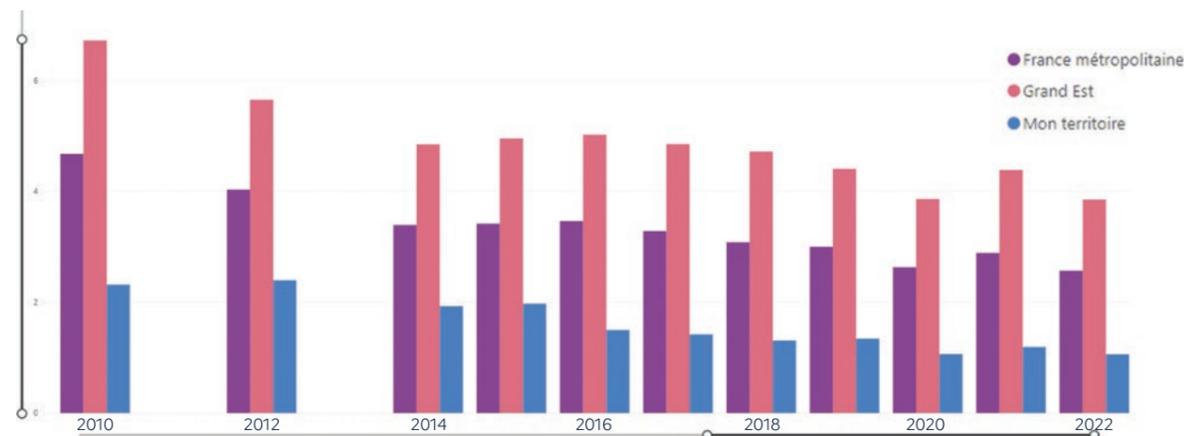
L'Eurométropole de Metz s'engage, aux côtés de l'Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Énergie (ADEME), sur la mise en œuvre du Fonds Air Bois. La Prime sera disponible selon éligibilité dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.



Le Fonds Air Bois est un dispositif de soutien financier permettant le remplacement des équipements de chauffage au bois anciens, installés avant 2005, par des équipements plus performants. Cette prime sera proposée aux particuliers résidant sur le territoire métropolitain.

Le dispositif d'animation est confié à l'Agence locale de l'énergie et du climat du pays messin (ALEC), espace conseil France Rénov' sur le territoire de l'Eurométropole. L'ALEC du pays messin mobilisera et accompagnera les ménages pour modifier leur équipement de chauffage au bois. Elle mobilisera également la filière bois et ses professionnels (installateurs, ramoneurs, vendeurs de bois...) ainsi que les fédérations professionnelles pour promouvoir le dispositif.

L'objectif fixé est de remplacer 233 appareils de chauffage au bois non performant par an, soit 700 appareils sur les 3 ans, tous foyers confondus, ce qui permettra d'obtenir une baisse de 7% des particules fines sur le territoire.



Emissions PM 2,5 en kg par habitant - Source : ATMO Grand Est - Invent'Air V2024

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 2

# ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET EN ATTÉNUER LES EFFETS

Lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)



### Quelques chiffres...

**1500 €** d'aide financière pour le remplacement d'un équipement de chauffage au bois à foyer ouvert ou d'un équipement à foyer fermé datant d'avant 2005.

**500 €** d'aide « coup de pouce » supplémentaire attribuée aux foyers modestes et très modestes, tels que défini par les critères de l'Agence National de l'Habitat (ANAH).

**1,963 Mo** d'euros dédié au Fond Air Bois dont une contribution prévisionnelle de l'ADEME à hauteur de 47% du budget global.

**314** foyers utilisés en chauffage principal identifiés comme peu performants (étude de préfiguration réalisée du 20/12/2022 au 10/02 2023 avec 2 060 répondants).

# Transition énergétique

## Rénovation énergétique des bâtiments et habitations

### Les trophées des copros de l'Eurométropole

Le programme Rénovons Collectif, une initiative nationale visant à sensibiliser à la rénovation des copropriétés, est déployé localement à Metz par l'Eurométropole. Il s'adresse aux copropriétaires, syndics et professionnels, souvent réticents en raison de la complexité et de la durée des procédures. Les décisions en copropriété étant collectives, de nombreux leviers sont disponibles pour obtenir l'adhésion de la majorité des copropriétaires. Les conseillers spécialisés de l'ALEC du Pays messin accompagnent chaque étape importante pour garantir la réussite des projets de rénovation.



#### ► Un concours pour encourager

La première édition du Trophée de la rénovation énergétique de la copropriété s'est tenue le 17 octobre 2023 au Cloître des Récollets, lieu emblématique de l'écologie urbaine. Ce concours vise à encourager d'autres conseils syndicaux à se lancer dans des projets de rénovation de cette envergure.

Sept projets ont candidaté, et un jury d'experts a décerné un Grand Prix et un Prix Coup de cœur à deux copropriétés ayant réalisé des rénovations énergétiques ambitieuses. Les lauréats ont reçu des trophées sous forme de plaques murales pouvant être affichées sur leurs copropriétés.

#### ► Grand Prix des Copros : la résidence Constellation (Metz-Sablon)

Le jury a décidé de mettre en avant cette grande copropriété de 118 logements, qui, au-delà des aspects énergétiques de la rénovation, a entrepris des travaux plus globaux d'amélioration du bâti (parking réaménagé, platebandes végétalisées et jardinières pour compenser les surfaces minéralisées). Le programme de travaux a également inclus une importante réfection architecturale sur les façades des sept bâtiments pour recréer une identité propre à la copropriété. À travers ce prix, le jury a souhaité saluer l'engagement des acteurs du projet, notamment celui du conseil syndical, très investi depuis 2010.



#### ► Prix Coup de cœur du jury : la résidence Les Frières (Metz-Devant-lès-Ponts)

Pour le prix Coup de cœur, le jury a choisi cette petite copropriété de 24 logements, qui a entrepris une rénovation globale visant à réaliser 56 % d'économies d'énergie. Grâce à un travail de mobilisation intense du conseil syndical, le projet a été approuvé en assemblée générale avec 95 % des voix. Les travaux sur l'enveloppe du bâtiment sont terminés et de nombreux détails architecturaux ont été soignés, comme des garde-

corps contemporains pour les balcons. Avec le raccordement au réseau de chauffage urbain en cours de finalisation, la copropriété atteindra le niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC) rénovation.

### Quelques chiffres...

**1365** logements rénovés énergétiquement dont **1028** dossiers Ma prime Rénov' et **337** via des aides à la pierre

**31** dossiers « Habiter Mieux » déposés à l'ANAH

### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

► Nombre de logements privés rénovés de façon globale chaque année.

Valeur cible 2030 : 2300 / **Donnée 2023 : 280**

► Surface de bâtiments publics ayant fait l'objet de travaux de rénovation énergétique performants (m<sup>2</sup>)

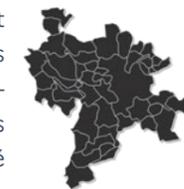
Valeur cible 2030 : 522 000

# Transition énergétique

## Massification de la production et de l'usage des énergies renouvelables

### Accompagnement des 46 communes de la métropole vers la transition énergétique

D'ici 2030, l'Eurométropole de Metz s'est engagée dans des objectifs de développement des énergies renouvelables portés par le Plan Climat Air Energie Territorial. L'atteinte de ses objectifs est cruciale pour diminuer l'empreinte carbone associée à la production d'électricité à partir des énergies fossiles, en se tournant vers des sources d'énergie renouvelables et décarbonées (non émettrices de gaz à effet de serre). La Métropole a ainsi accompagné les 46 communes du territoire à l'identification des zones d'accélération en énergie renouvelable (ZAENR). Cette démarche portée par la loi du 10 mars 2023 permet aux communes d'identifier les potentiels de développement des énergies renouvelables sur leur ban communal. Trois énergies prioritaires ont été étudiées : l'éolien, le solaire et la méthanisation. Cette démarche est menée en collaboration avec les habitants à travers des concertations locales, afin de recueillir les avis et les préoccupations de chacun concernant le déploiement des énergies renouvelables. L'Eurométropole a réalisé 6 ateliers de secteur dans les communes, débattu en mars 2024 sur une cartographie du territoire, et identifié les projets potentiels de production d'énergies renouvelables. Cette cartographie a été transmise à la Direction départementale du territoire (DDT) en avril 2024.



### Le développement de l'énergie photovoltaïque sur le territoire

► **MONTIGNY-LÈS-METZ** : 1<sup>er</sup> parc photovoltaïque en autoconsommation collective de Montigny-lès-Metz, situé Chemin des Sources, inauguré en décembre 2023. **500** panneaux photovoltaïques installés permettent une production annuelle de **305 MWh**.

**85%** de l'énergie produite par le parc est destinée à alimenter des bâtiments de la Ville de Montigny-lès-Metz (Hôtel de Ville, Ecole Pougin, Espace Europa, Château de Courcelles, ...), et **15%** de l'énergie produite par le parc est destinée à alimenter le siège de la société Demathieu Bard, basé à proximité. **650** tonnes d'équivalent CO2 évitées sur la durée de fonctionnement de l'installation.

► **LORRY-LÈS-METZ** : La commune de Lorry-Les-Metz s'est engagée dans une démarche de responsabilité environnementale et énergétique en installant une centrale photovoltaïque sur son centre périscolaire. Les panneaux fixés en surimposition sur la toiture permettront une ventilation naturelle entre les panneaux et les tuiles, essentielle à une production optimale.

**64** panneaux, pour une surface de **125 m<sup>2</sup>** permettent **20%** d'autoproduction collective annuelle sur les bâtiments patrimoniaux, et **45%** de mai à août. **49 489€ HT**, le coût prévisionnel du projet dont **25 130€** de subvention demandée à CLIMAXION, et **12 257€** via le Fonds de concours mis en place par la Métropole, soit la moitié du reste à charge pour la commune.



La première centrale photovoltaïque installée sur le territoire de l'Eurométropole implantée au 11 rue Teilhard de Chardin à Metz, derrière le centre technique de la Ville de Metz. Gérée par UEM, elle est destinée à alimenter en électricité des bâtiments municipaux et métropolitains et éviter l'émission de près de 500 tonnes équivalent de CO2 sur la durée de fonctionnement

### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

► Taux d'énergie renouvelable et de récupération des réseaux de chaleur sur le territoire (en %) - Valeur cible 2030 : 73 / **Donnée 2023 : 69**

► Énergie distribuée par les réseaux de chaleur urbains (GWh/an) - Valeur cible 2030 : 515 / **Donnée 2023 : 420**

► Production solaire thermique (GWh/an) - Valeur cible 2030 : 14 / **Donnée 2022 : 2**

► Production solaire photovoltaïque (GWh/an) - Valeur cible 2030 : 60 / **Donnée 2022 : 6**

► Production de chaleur par méthanisation (GWh/an) - Valeur cible 2030 : 118 / **Donnée 2023 : 54**

► Production de bois énergie et géothermie individuels (GWh/an) - Valeur cible 2030 : 93 / **Donnée 2022 : 78**

# Transition énergétique

## Lutte contre la précarité énergétique

### Pas de transition énergétique sans solidarité

En 2023, l'Eurométropole de Metz a choisi de revaloriser l'aide du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour les impayés d'énergie, afin de soutenir les ménages en difficulté face à la hausse significative des prix. La revalorisation du montant est basée sur trois tranches de quotient familial, tant pour les locataires que pour les propriétaires, et concerne les impayés d'énergie (gaz, électricité, énergies combustibles). Le FSL vise à répondre aux besoins urgents des ménages en situation de précarité, confrontés à des difficultés pour régler leurs impayés d'énergie et éviter ainsi des coupures.



Quotient Familial	1 <sup>ère</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche	3 <sup>ème</sup> tranche
Ancien montant	450 €	300 €	150 €
Nouveau montant*	600 €	400 €	200 €

\* Montant maximum des aides accordées annuellement/ménage.

### Écogestes : pédagogie et accompagnement des locataires

La Société d'Économie Mixte (SEM) Eurométropole Metz Habitat (EMH), fondée en juin 2022 par l'Eurométropole de Metz et ADESTIA, une filiale de la Caisse des Dépôts et des Consignations, se concentre sur la transition écologique à travers des missions variées telles que la rénovation thermique, la réhabilitation du bâti, les constructions neuves et la lutte contre la précarité énergétique.



**Bienvenue à l'APPART ÉCO**

**AU PROGRAMME :**

Des ateliers de sensibilisation aux éco-gestes « Tout savoir pour mieux consommer ! »

Mais également des ateliers thématiques :

- Création de produits ménagers écologiques.
- Se meubler et décorer sans polluer.
- Les astuces pour consommer moins.
- Faire les bons choix pour manger sainement.
- Les astuces pour éviter les accidents domestiques.
- La qualité de l'air dans votre logement.
- L'éco-habiter son logement.
- La plomberie au quotidien.
- Fabriquer des cosmétiques naturelles pour bébé.
- Sensibilisation au tri des déchets.
- D'où vient l'eau ?

WWW.EUROMETROPOLEMETZHABITAT.FR

Fin 2022, la SEM EMH a inauguré un APPART'ECO, un espace pédagogique situé rue d'Anjou à Metz Borny, dédié à la maîtrise des charges et à la sensibilisation sur des thématiques comme l'eau, le chauffage, l'électricité et la ventilation.

Depuis son ouverture au public en 2023, cet éco-appartement propose des ateliers spécifiques pour aider les locataires à faire face à l'augmentation du coût des énergies, avec le soutien de partenaires comme la Ville de Metz, UEM et l'ALEC du Pays Messin.



### Quelques chiffres...

**2365** aides FSL énergie traitées

**2278** aides FSL énergie versées pour un montant de 460 995€ (+3,6%/2022)

**216** thermographies réalisées : **29** à Saint-Julien-lès-Metz, **24** à Lorry-lès-Metz, **15** à Coin-sur-Seille et Pouilly, **10** à Roncourt, **18** à La Maxe, **49** à Metz, **26** à Chesny, **30** à Coin-lès-Cuvry

# Atténuation du changement climatique

## Mobilité durable

### Développement du réseau de pistes cyclables

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet infrastructure du Schéma Directeur Cyclable et en accord avec le programme pluriannuel d'investissement voté par les élus métropolitains, l'Eurométropole a poursuivi le déploiement de plusieurs aménagements cyclables sur son territoire dont :



#### › Aménagement d'une piste cyclable sur le terre-plein central de l'avenue Foch (1 100m\*) et sur le boulevard Paixhans (900m\*) à Metz



Boulevard Paixhans à Metz

Ces travaux phasés sur 2023 et 2024 visent à requalifier les espaces publics en intégrant à la fois des aspects paysagers et architecturaux ainsi que des enjeux de mobilités : déplacements piéton, vélo, stationnement, électromobilité. L'Eurométropole de Metz a notamment pour objectif d'aménager la ceinture des boulevards pour les vélos afin de leur offrir la possibilité d'accéder plus facilement au centre-ville ou tout simplement pour le contourner.

#### › Aménagement d'une piste cyclable rue Joseph Hénot (500m\*) à Metz

Dans la continuité de la piste cyclable bidirectionnelle aménagée en 2020, 2021 et 2022 sur les rues Lothaire, Lagneau et Joseph Hénot (partie basse), l'Eurométropole a aménagé pour les vélos la rue Laurent Charles Maréchal afin d'assurer la connexion entre la rue François Roussel (où commence l'aménagement réalisé en 2022) et le Pont Lothaire (aménagement existant vers la Piscine ou le parc de la Seille). Cette nouvelle section permet d'avancer dans la réalisation d'une liaison cyclable sécurisée et structurante entre les quartiers de Nouvelle-Ville, Sablon et Queuleu.

#### › Aménagement d'une voie verte sur la rue du chemin de fer (550m\*) à Marly



Rue du chemin de fer à Marly

Cet aménagement, dont les travaux se sont achevés fin 2023, permet de résorber la discontinuité entre les aménagements réalisés en 2020 sur les emprises de l'ancienne voie ferrée Metz Château Salin, et la voie verte aménagée le long du plateau Frescaty en 2022. Elle vise aussi à poursuivre l'aménagement intégral de cette ancienne liaison ferroviaire afin de permettre d'ici la fin du mandat l'existence d'une liaison sécurisée entre les communes de Metz, Montigny-lès-Metz, Marly, Cuvry, Coin-lès-Cuvry et Poinoy la Chétive.

#### › Aménagement d'une voie verte entre la commune de Pouilly et celle de Marly (4km\*)



Voie verte reliant Marly à Pouilly

Cet aménagement, dont les travaux se sont achevés fin 2023, se prolonge le long de la M113a jusqu'au stade André Delaitre afin d'anticiper l'arrivée de METTIS C et permet de joindre Pouilly au NEC et au futur terminus de la ligne METTIS C à Marly, mais se prolonge également vers Metz via la liaison Marly-Metz Magny créée en 2018.

\* linéaire comptabilisé par sens : 1 km de voie bidirectionnelle = 2 km

# Atténuation du changement climatique

## Mobilité durable

### Développement de l'électromobilité

Le fait marquant de l'année a été la signature d'une convention entre l'Eurométropole de Metz et UEM qui prévoit la mise en place de 300 bornes de recharge électrique en voirie sur les 46 communes du territoire au cours des 15 prochaines années, avec un premier objectif d'installer 200 bornes d'ici fin 2025. Depuis sa signature, les déploiements ont commencé sur l'ensemble du territoire métropolitain

En complément du maillage important souhaité d'ici à la fin 2025, un dispositif de bornes à la demande permettra d'étendre le réseau en fonction des besoins et des usages réels des habitants.



### Quelques chiffres...

- 302,9 km** d'aménagements cyclables
- 540 000 €** d'investissement pour la voie verte entre Pouilly et Marly
- 540 000 €** d'investissement pour la voie verte à Marly
- 800 000 €** d'investissement pour la piste cyclable rue Joseph Hénot à Metz
- 3,2 M€** d'investissement pour les pistes cyclables avenue Foch et boulevard Paixhans à Metz dont **1,6 M€** en 2023
- 109** places équipées d'une borne de recharge électrique dans les parkings de l'Eurométropole (République, Comédie Théâtre, Gare Pompidou, St Thiébault, Cathédrale, Charles de Gaulle, Coislin et Maud'Huy) dont la plupart mise en service en 2023
- 200** nouvelles places de stationnement en parking équipées d'une borne de recharge électrique d'ici fin 2025
- 40** places de stationnement équipées d'une borne de recharge électrique sur l'ensemble du territoire de la Métropole
- 101** voyages/hab./an sur le réseau de transports en commun Le Met'

### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- Fréquentation mensuelle vélo (total des passages en septembre) sur les 7 compteurs témoins  
Valeur cible 2030 : 490 000 / **Donnée initiale de référence : 81 500**
- Linéaire de zones de circulation apaisées (30, rencontre, piétonnes) à horizon 2030  
Valeur cible 2030 : 620 / **Donnée initiale de référence : 436**

# Atténuation du changement climatique

## Planification écologique de l'aménagement et préservation des ressources

### Un Plan Pluie au service de l'intérêt général

Depuis 2022, l'Eurométropole de Metz élabore un Schéma Directeur des Eaux Pluviales, accompagné d'un zonage cartographique. Ce projet, nommé Plan Pluie, vise à promouvoir l'infiltration de l'eau de pluie à proximité de son point de chute. L'objectif est de transformer progressivement le mode de gestion actuel, dit "tout-tuyaux", pour se tourner vers une gestion intégrée des eaux pluviales (GIEP).

Pour accompagner cette nouvelle doctrine, un zonage pluvial, mené en concertation avec les communes et les acteurs locaux a été réalisée. Cette démarche a permis de



définir des objectifs de gestion des eaux pluviales adaptés à chaque commune du territoire et prenant en compte les différents risques existants. Le Plan Pluie offre de nombreux avantages : il renforce la protection des ressources en eau, réduit les risques d'inondation, contribue à la lutte contre les îlots de chaleur urbains, et recharge les nappes phréatiques. L'un des volets de cette démarche prévoit la mise en place d'une campagne d'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie pour sensibiliser le public à l'infiltration à la parcelle, et promouvoir le Plan Pluie. En effet, la réutilisation des eaux de pluie réduit l'utilisation d'eau potable pour des usages non alimentaires et non sanitaires, limitant ainsi les rejets dans les réseaux publics et diminuant la quantité d'eau à traiter. Cette pratique contribue à la préservation de la ressource en eau tout en offrant des avantages économiques aux utilisateurs. La campagne débutera le 1er janvier 2025.

### La planification au service de la nature

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) a été arrêté par le Conseil métropolitain le 3 avril 2023, puis à nouveau le 2 octobre 2023 à la suite de l'avis défavorable d'une commune. Ce plan vise à harmoniser les règles d'urbanisme sur l'ensemble du territoire métropolitain et à répondre aux enjeux économiques, environnementaux et sociaux de la métropole sur 45 communes ; Lorry-Mardigny conservant son PLU en vigueur. Il permet de respecter les objectifs de sobriété foncière attendus par le législateur, et a fait l'objet d'une enquête publique en fin d'année. La réflexion menée à l'échelle intercommunale a permis de réduire la superficie des zones susceptibles d'être urbanisées, de respecter les continuités écologiques, les trames vertes, bleues et noires, essentielles à la préservation de la biodiversité.

### Quelques chiffres...

- 50 €** de bon d'achat offert aux particuliers, entreprises, associations du territoire pour l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux pluviales d'un minimum de 300 litres
- 35 %** de réduction potentielle de la consommation annuelle d'eau potable en utilisant l'eau de pluie
- 84,3 %** de rendement des réseaux d'eau du territoire
- 2,5 %** de consommation d'eau potable sur le territoire
- 40 %** du territoire métropolitain couvert par des prescriptions géographiques pour la protection de l'environnement (bois, parcs et jardins, cœur d'îlot, zones humides, espaces boisés, haies et alignements d'arbres, mares, étangs cours d'eau, milieux ouverts)
- 39 %** du territoire en zone A (agricole), **37 %** du territoire en zone N (Naturelle), seulement **24 %** du territoire métropolitain en zone urbanisée
- 30 %** de coefficient de pleine terre moyen à la parcelle (selon les zones, très urbanisées ou non, le coefficient varie entre 10% et 40%)
- 2083 ha** de zones humides protégées sur les 2095ha inventoriés soit **99,5 %** de taux de de protection

### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- Nombre de permis de construire intégrant les prescriptions de l'OAP (orientation d'aménagement et de programmation) Energie-Climat par an - Valeur cible 2030 : 500
- Consommation d'espaces agricoles, naturels et forestiers (ha/an) - Valeur cible 2030 : 16,7

# Atténuation du changement climatique

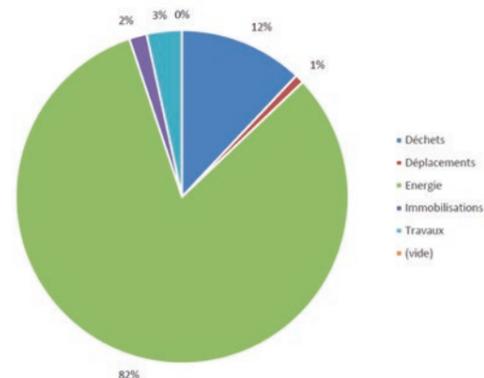
## Réduire les émissions de Gaz à effet de serre (GES)

### Bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) : les premières tendances



Les émissions totales de GES pour l'Eurométropole de Metz sur son patrimoine et ses activités en 2023 s'élèvent à 481 340 teqCO<sub>2</sub>. Les principales sources d'émissions sont l'énergie\* (82% des émissions de GES), les déchets\*\* (12%), les travaux\*\*\* (3%), les immobilisations\*\*\*\* (2%), et les déplacements\*\*\*\*\* (1%) Ces données sont essentielles pour orienter les politiques de réduction des émissions et pour identifier les secteurs prioritaires pour des actions de transition énergétique.

Répartition des émissions de GES (kgCO<sub>2</sub>e) en 2023



\* principalement le gaz naturel, l'électricité et le réseau de chaleur. \*\* principalement les déchets collectés des usagers, et les déchets des déchetteries. \*\*\* comprend l'assainissement, la concession électricité, la concession gaz, l'eau potable, l'entretien/maintenance des voiries, les ingrédients comme l'huile, et les pièces de rechanges pour les bus, le réseau de chaleur urbain. \*\*\*\* inclus les bâtiments, les parkings, les véhicules et la voirie (5 162 teqCO<sub>2</sub>). \*\*\*\*\* majoritairement les déplacements domicile-travail, et les déplacements professionnels.

### Rénovation des installations lumineuses

L'Eurométropole investit chaque année dans la rénovation des installations lumineuses situées sur les Zones d'activités économiques (ZAE) métropolitaines. Au nombre de 27, elle se situent sur 16 communes et représentent une surface de 1 707 hectares. Ce sont ainsi 2 358 points lumineux sous gestion de l'Eurométropole sur l'ensemble des ZAE.



En 2023, 3 opérations de voirie en ZAE pour un montant de 696 000€, et 8 opérations d'éclairage (430 000€) ont permis le passage en Led de près de 250 points lumineux sur le patrimoine éclairage des ZAE, avec une économie de puissance de 80,27% sur ces luminaires.

Par ailleurs, des armoires pilotant les luminaires sont désormais toutes équipées d'horloges connectées. Ces investissements rendent possibles la prise en main à distance des installations pour une coupure partielle de l'éclairage, une différenciation des horaires d'allumage ou de coupure selon l'usage de l'espace public. Le système bénéficie également d'une remontée d'information immédiate lors d'une mise sous tension d'un luminaire qui permet de savoir en temps réel si un luminaire dysfonctionne en subissant un dégât, des dommages, ou s'il se met en sécurité électrique.

### Quelques chiffres... à l'échelle du territoire métropolitain

**982,56 GWh** de consommation d'énergie du secteur tertiaire en 2022 (-7,1%/2021)\*

**1 531,84 GWh** de consommation d'énergie du secteur résidentiel en 2022 (-13,7%/2021)\*

**575,25 GWh** de consommation d'énergie du secteur industrie (hors branche énergie) en 2022 (-15,3%/2021)\*

**1 708,6 GWh** de consommation d'énergie du secteur transport routier en 2022 (+1,3%/2021)\*

\* Source : « ATMO Grand Est - Invent'Air V2024 »

### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

➤ Part d'EnR&R dans la consommation d'énergie finale du patrimoine de l'Eurométropole (%)

Valeur cible 2030 : 30% / **Donnée 2023 : 21,7%**

➤ Consommation énergétique du secteur tertiaire, public et privé (GWh/an) en 2030

Valeur cible 2030 : 717 / **Donnée 2022 : 1 039**



**L'Eurométropole de Metz s'est engagée dans une démarche de trame noire sur l'ensemble de son territoire afin de prendre en compte l'impact de l'éclairage sur la biodiversité, la santé humaine, mais aussi réduite le bilan énergétique du territoire.**

Murin de Daubenton ©Michel RIBETTE

# Adaptation au changement climatique

## Adaptation à la chaleur

### Une étude inédite sur le territoire métropolitain

L'îlot de chaleur urbain est un phénomène complexe de dôme thermique qui se manifeste principalement en été, après le coucher du soleil. Depuis 2019, l'Eurométropole de Metz, en partenariat avec l'Université de Lorraine (laboratoire Loterr\*), étudie ce phénomène de manière approfondie.



L'étude, menée dans le cadre d'une thèse universitaire\*, s'est achevée en novembre 2023. Elle a permis d'identifier précisément les facteurs et les localisations des îlots de chaleur urbains dans notre métropole, notamment dans les centres des villes et villages, ainsi que dans les zones d'activités. Les résultats de cette étude permettent une meilleure prise en compte des enjeux d'adaptation au changement climatique dans les politiques publiques, avec des apports concrets pour divers projets, qu'il s'agisse de la végétalisation des cours d'école, du réaménagement de places publiques, ou de l'analyse du territoire à une échelle plus large.

Un guide opérationnel destiné aux chefs de projets de la Métropole a été élaboré. Ce guide, applicable à différentes échelles (rue, quartier, commune, etc.), présente les résultats de la thèse pouvant être utilisés pour les projets en question, en soulignant leurs intérêts et leurs limites. Ce guide contribuera à aménager un territoire adapté au dérèglement climatique et source de bien-être pour nos habitants.

De plus, des analyses thermiques plus précises, réalisées par drone dans certains espaces publics de certaines communes, permettront d'affiner le projet du nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (PNRU) de l'Eurométropole.

\*Thèse de doctorat de Nassima HASSANI : « Caractérisation des îlots de chaleur de saison chaude dans les territoires de l'Eurométropole de Metz (France) et du Grand Casablanca (Maroc) : observation, perception, vulnérabilité »

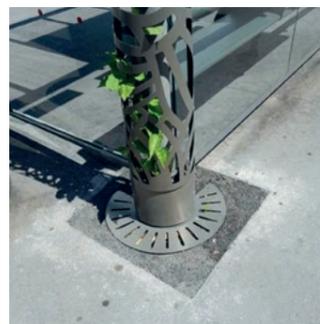
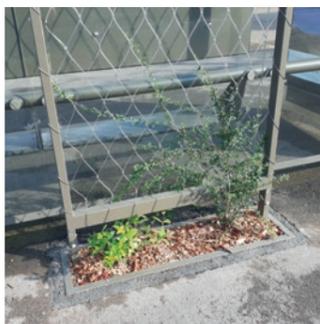
### Une expérimentation d'arche végétale

En mars 2023, la Métropole a lancé une expérimentation de végétalisation de ses abribus. Deux dispositifs ont été implantés sur deux abribus distincts du Pôle d'Echange Multimodal de la gare de Metz – Place du parlement de Metz. L'objectif étant de végétaliser un espace très artificialisé.



Les végétaux devraient à terme englober la cloison grillagée adossée à la vitre arrière de l'abribus (pour le dispositif 1) et le contour du mobilier (pour le dispositif 2).

Si cette expérimentation s'avère concluante, elle pourrait s'étendre à d'autres abribus du réseau LE MET' et les stations de la future ligne Mettis C.



**Le premier dispositif** de type « Claus-tra urbain » a été mis en place à l'arrière d'un abribus au niveau de la vitre centrale

**Le deuxième dispositif** de type arche végétale a été installé sur le poteau gauche d'un autre abribus

### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

› Surface désimperméabilisée et/ou végétalisée, dans le cadre des requalifications d'espaces publics (m<sup>2</sup>/an) - Valeur cible 2030 : 25 000 / **Donnée 2023 : 9 350**

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 3

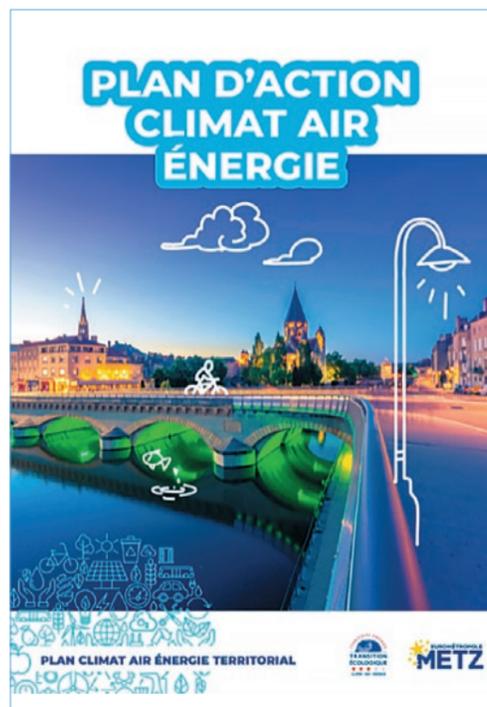
# RENFORCER LA COHÉSION SOCIALE ET LES SOLIDARITÉS ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)



## — Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) —

### Un outil de planification stratégique et opérationnel



Le nouveau Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), qui comprend 34 actions et 100 mesures pour la période 2024-2030, a été élaboré puis adopté par l'Eurométropole de Metz en Conseil métropolitain le 18 décembre 2023.

Les 34 actions ont fait l'objet d'une première version à la fin de l'année 2022, enrichie et approfondie en collaboration avec les services compétents de l'État et de la Région Grand-Est. De nouvelles contributions des habitants, recueillies lors de la consultation publique de l'été 2023, ainsi que des apports des agents et des élus, ont également été intégrées. De plus, des évaluations des gains en matière de climat, d'air et d'énergie pour 12 actions ont été réalisées par ATMO Grand Est.

Le Comité de pilotage Transition énergétique a également priorisé 10 actions-phares pour une mise en œuvre dès 2024. Lors de ses réunions semestrielles, le Comité de pilotage assure notamment le suivi et le pilotage de ces actions. Pour ce faire, il s'appuie sur l'engagement volontariste de la métropole dans le dispositif « Territoire Engagé pour la Transition Écologique ».



### Un outil opérationnel complémentaire

Le programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE), porté par l'ADEME, permet aux collectivités de structurer et renforcer leur politique de transition énergétique. Le programme s'inscrit dans une démarche volontaire concrète et évolutive et s'articule autour de deux référentiels thématiques : Climat Air Énergie (CAE) et Économie Circulaire (ECi).

L'Eurométropole de Metz est engagée dans cette démarche sur les deux référentiels depuis 2 années, et est labellisée de 3 étoiles sur le référentiel CAE.



### Territoire engagé pour la transition écologique

Référentiel Climat Air Énergie : suivi des objectifs

Axes	2016 Cit'ergie	2022 TETE	2023 TETE	2024 TETE à consolider	OBJECTIFS 2026
<b>1 - Planification territoriale</b>	53 %	67,9 %	72,3 %	72,7 %	80,4 %
<b>2 - Patrimoine de la collectivité</b>	44 %	57,5 %	57,8 %	64 %	67,3 %
<b>3 - Approvisionnement énergie, eau, assainissement</b>	68 %	66 %	68 %	75,7 %	75,5 %
<b>4 - Mobilité</b>	58 %	60,9 %	61,4 %	76,4 %	73,7 %
<b>5 - Organisation interne</b>	58 %	71 %	71 %	70,9 %	77 %
<b>6 - Coopération, communication</b>	63 %	56,9 %	57,6 %	58,9 %	68,6 %

#### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- › Taux de réalisation des actions dans le cadre du référentiel TETE (%)
- Valeur cible 2030 : 100 / **Donnée la plus récente : 69**

## Un Territoire Engagé pour la Transition Écologique

### Économie circulaire : objectif 1<sup>ère</sup> étoile

Territoire Engagé pour la Transition Écologique (TETE) est le programme de référence dédié aux collectivités pour faciliter la structuration et la mise en œuvre de leur politique territoriale de transition écologique sur un éventail de champs d'action complet : performance énergétique des bâtiments publics, mobilité douce et durable, énergies renouvelables, réduction et valorisation des déchets, etc. Ce programme comporte deux volets, un sur l'aspect Climat Air Énergie, et le second sur l'économie circulaire.

Ce dernier domaine est nouveau pour la Métropole, qui a débuté son action en 2023 avec un diagnostic territorial afin d'élaborer un plan d'action ambitieux. L'objectif est d'obtenir une première étoile au Label Économie Circulaire d'ici 2025.

Pour rappel, la Métropole a reçu sa troisième étoile pour le volet Climat Air Énergie en 2023.



### Fonds vert métropolitain

Pour accélérer la transition écologique et notamment la mise en œuvre du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), l'Eurométropole de Metz a instauré, à la fin de l'année 2023 et au début de 2024, un dispositif financier destiné à ses communes membres : les Fonds de concours verts, également appelés « Fonds verts métropolitains ». Depuis de nombreuses années, la Métropole soutenait déjà les communes via ses Fonds de concours « classiques », leur permettant d'investir dans des projets tels que les bâtiments municipaux et les espaces publics. Avec le Fonds vert métropolitain, chaque commune se voit attribuer une enveloppe supplémentaire de 80 000 € pour la période 2024-2026, afin de réaliser des projets en parfaite adéquation avec le plan d'action du PCAET.



#### Parmi la quarantaine de dossiers retenus depuis le lancement du dispositif, nous citerons

- › L'installation de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective à Lorry-lès-Metz
- › Le passage en Led de l'éclairage public à Scy-Chazelles
- › La réhabilitation globale de la Mairie avec création d'une agence postale à Amanvillers
- › La réhabilitation complète de l'école élémentaire à Ars-Laquenexy
- › L'aménagement d'une boucle de randonnée pédestre à Chesny

## Participation à des réseaux, et partenariats franco-allemands

### Un tandem de transition écologique

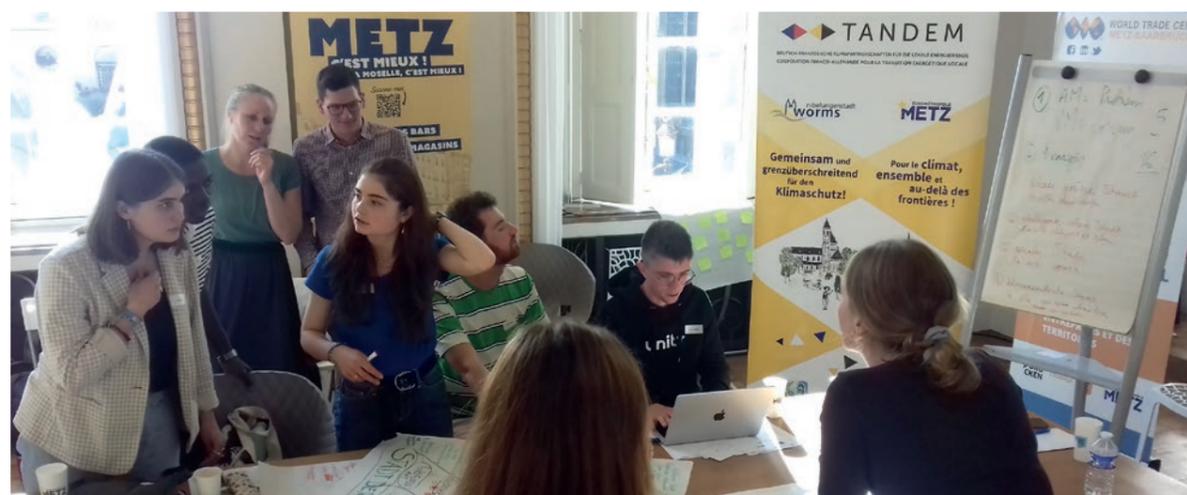
Depuis 2016, l'Eurométropole de Metz collabore avec la ville allemande de Worms dans le cadre d'un « tandem de transition écologique ». Cet échange de bonnes pratiques au-delà des frontières offre une perspective précieuse : bien que nous partagions les mêmes défis, notamment en matière d'adaptation au changement climatique, nos solutions diffèrent. Ce partenariat a également permis la réalisation de trois projets communs au cours des dernières années.



En octobre 2023, les représentants de la Ville de Worms ont participé aux deux événements du Forum franco-allemand de Metz :

► Un atelier, coanimé par des universitaires de Metz et de Mayence, l'Office franco-allemand pour la jeunesse, l'Eurométropole de Metz et la Ville de Worms, a réuni environ 25 jeunes français et allemands. Cet atelier, axé sur la « Ville de demain », a abordé des questions telles que la gestion de l'eau et les solutions face à la surchauffe urbaine. Les jeunes ont partagé leurs perceptions pour élaborer une vision prospective des futurs urbains.

► Le Forum lui-même, tenu le 4 octobre 2023, a rassemblé des acteurs politiques et des experts autour du thème « Villes sur l'eau ». Cette rencontre a permis de poser les bases d'un texte commun entre décideurs français et allemands. Les jeunes ayant participé à l'atelier la veille ont présenté les résultats de leurs réflexions à cette occasion.



### Coopérer pour l'avenir de nos pays

L'Eurométropole de Metz joue un rôle actif dans les travaux du Forum pour l'avenir franco-allemand, qui se concentre cette année sur la transition énergétique locale. Cette instance, créée à la suite du Traité d'Aix-la-Chapelle de 2019, a pour objectif de façonner un avenir commun en renforçant la coopération. Elle est mise en œuvre côté allemand par le Research Institute For Sustainability et côté français par France Stratégie, sous l'égide des services du Premier ministre. Le Forum s'appuie sur des initiatives locales innovantes pour formuler des recommandations aux deux gouvernements et à l'Assemblée parlementaire franco-allemande.



En plus de sa participation à l'ensemble des travaux, l'Eurométropole de Metz a eu l'honneur d'accueillir en mars 2024 la Chambre de résonance binationale du Forum, un événement majeur réunissant 100 personnes, dont 30 experts français et 30 experts allemands de la transition énergétique. De plus, une table-ronde intitulée « Quel échelon pour assurer notre souveraineté énergétique ? » a été organisée à l'Hôtel de Ville de Metz. Cet événement, ouvert au public, a rassemblé les élus de la Ville et de la Métropole, le Président-directeur général de l'ADEME, le Directeur de l'institut franco-allemand, ainsi que l'Ambassadeur pour les commissions intergouvernementales, la coopération et les questions transfrontalières.

## Accompagnement des artisans et commerçants dans la transition écologique

### Un coup de pouce financier

L'Eurométropole de Metz anime le dispositif éco-défis des artisans et commerçants sur son territoire depuis 2015, c'est donc 120 artisans et commerçants différents qui ont pu bénéficier d'un accompagnement gratuit et personnalisé pour diminuer l'impact environnemental de leurs activités via des gestes simples mais également pour réaliser des économies. Un simple passage en éclairage LED peut parfois diviser votre facture d'électricité par deux.



En 2023 pour aider les entreprises à aller plus loin, la collectivité a mis en place une aide financière à l'investissement pour les entreprises labellisées, ainsi 40% de leur investissement est remboursé par la Métropole (dans la limite de 5 000€). Pour cette première année, 11 dossiers ont bénéficié d'une aide, représentant un total de 21 640 €, sur les 65 306 € d'investissements réalisés.

**SEREZ-VOUS LE PROCHAIN LABELLISÉ ÉCO-DÉFIS ?**  
 DÉMARCHE SIMPLE, RAPIDE ET GRATUITE

Une opportunité de baisser vos charges et faire des économies tout en réalisant un geste pour l'environnement.

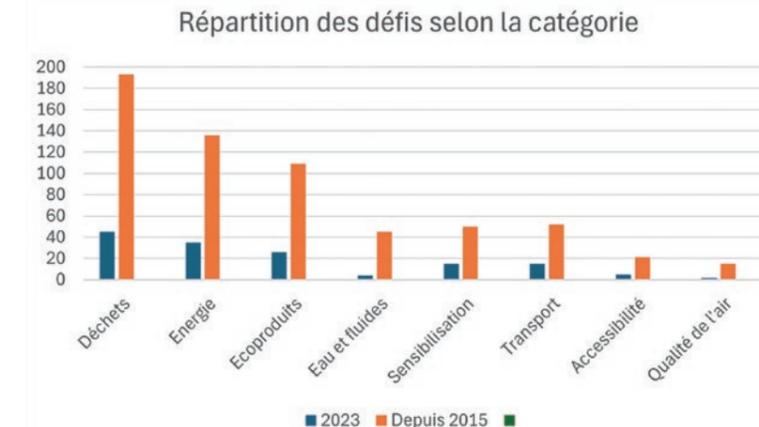
Retrouvez tous les défis sur eurometropolemetz.eu et devenez vous aussi labellisé Éco-défis !

### Des artisans et commerçants engagés dans la transition écologique

- 64 entreprises labellisées Éco-défis dont 35 nouveaux engagés et 5 réengagés
- 146 défis réalisés en 2023
- 630 défis réalisés depuis 2015

#### Répartition géographique des artisans et commerçants labellisés

Amanvillers	1
Augny	2
Jury	1
Le Ban Saint-Martin	1
Marly	3
Metz	38
Montigny-lès-Metz	4
Moulins-lès-Metz	2
Peltre	4
Saint-Julien-lès-Metz	3
Scy-Chazelles	1
Woippy	4



Depuis 2 ans, la part d'artisans et commerçants s'engageant dans des défis de sensibilisation ne cesse d'augmenter montrant l'engagement de nos entreprises pour la cause environnementale.

## Emploi et insertion par l'activité économique

### Accompagner vers l'accès à l'emploi

Dans le cadre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté et les Exclusions, l'Eurométropole de Metz a conclu une convention triennale avec l'État, par l'intermédiaire de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS). L'objectif principal est de prévenir et de lutter contre la pauvreté grâce à la Convention d'Appui à la Lutte Contre la Pauvreté et pour l'Accès à l'Emploi (CALPAE).

Cette convention, qui s'est terminée en 2023, prévoyait le financement de quatre actions entre 2020 et 2023, destinées aux jeunes en situation de rupture ou de décrochage scolaire. Cette priorité est partagée avec la prévention spécialisée, dont la Métropole a la compétence depuis 2020.

Au total, 958 jeunes ont bénéficié des actions du plan pauvreté, grâce à la mise en œuvre de projets par trois partenaires : APSIS EMERGENCE, le Comité mosellan de sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence et de l'adulte (CMSEA) et la Mission Locale du Pays Messin. Ces actions incluaient la remobilisation des jeunes en rupture, des chantiers éducatifs, des chantiers participatifs, et le projet PRISME (projet de remobilisation par l'insertion sociale et modules éducatifs). Des conseillers professionnels étaient également présents lors d'événements organisés dans les quartiers prioritaires de la ville.



### Proposer un accès vers l'emploi

L'Eurométropole de Metz, la Ville de Metz et son Centre Communal d'Action Sociale organisent régulièrement des forums emploi en collaboration avec les partenaires et acteurs économiques du territoire. Les trois entités recrutent dans divers domaines tels que l'administratif, le juridique, la communication, la propreté urbaine, les espaces verts, l'urbanisme, la petite enfance, le social, la culture, le sport, l'entretien des bâtiments, la police municipale, la politique de la ville, l'éducation, etc. Des grands forums emploi permettent de découvrir la diversité des métiers proposés. Des contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI), destinés aux personnes au chômage et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, sont également proposés.



#### Quelques chiffres...

**685 000 €** de budget du plan pauvreté dont **131 000 €** de la Métropole sur 3 ans, le reste étant pris en charge par l'État

**584** jeunes repérés par les conseillers professionnels, **237** jeunes accompagnés sur 3 ans

## Instance de démocratie participative

Le Conseil de développement durable (CODEV), instance consultative paritaire de démocratie participative de l'Eurométropole de Metz, composé de bénévoles est un lieu de débat, d'échanges pour faire entendre la parole des habitants, et éclairer les élus en proposant des idées pour contribuer à l'élaboration des politiques publiques.



### Une vision citoyenne et prospective pour des mobilités durables



Le CODEV propose, pour ce premier thème de travail choisi par son assemblée renouvelée en mars 2022, une vision citoyenne et prospective pour des mobilités durables dans l'Eurométropole à l'horizon 2050. Face aux défis climatiques, il prône une vision transversale, une transformation profonde des mobilités et de nos modes de vies urbains, actuellement dominées par l'automobile, en plaçant les piétons, cyclistes et transports en commun au centre des priorités. La voiture, même électrique, reste problématique en termes d'engorgement et de qualité de vie, au détriment des autres modes.

L'approche intègre les besoins économiques et appelle à une co-construction des politiques publiques avec les citoyens et les acteurs locaux, les entreprises pour réinventer le territoire, nos espaces de vie et de travail et promouvoir de nouveaux modes de vie, et des changements de comportements collectifs et individuels indispensables.



### Pour une participation citoyenne active dans le cadre du PLUi



Le CODEV a rendu en juillet 2023 un avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) avant la concertation publique, à la suite de la saisine du vice-président en charge du projet. Il a émis 22 recommandations, insistant sur la nécessité d'une vision métropolitaine cohérente, évitant les concurrences entre communes et promouvant une politique métropolitaine du développement du territoire.

Le PLUi doit être le socle d'une politique ambitieuse pour la transition climatique et énergétique à l'horizon 2050, tout en fixant les règles et les contraintes pour la constructibilité des sols.

Le CODEV souligne l'importance de ce PLUi pour déterminer notre cadre de vie futur et l'impératif que les citoyens et acteurs du territoire puissent s'approprier le sujet et de les impliquer dans la définition des priorités. Il propose ainsi de dépasser le cadre du PLUi avec une vision métropolitaine du territoire partagée, encourageant une participation citoyenne active pour un développement harmonieux et durable du territoire.



#### Quelques chiffres...

**7** réunions de Bureau, **4** assemblées plénières

**4** thèmes traités au cours de l'année : mobilités / PLUi / santé / stratégie métropolitaine 2030-2050

**1** rapport remis à l'Eurométropole sur le projet de PLUi

**96** membres titulaires, **48** suppléants bénévoles, **1** forum de citoyens ressources composent le CODEV

**5** Collèges : Innovation-Economie / Cadre de vie-Environnement-Formation / Solidarités / Habitants / Personnes qualifiées

# Une Métropole responsable

## Consommation et achats responsables

### Objectif : 100 % des marchés publics devront contenir une disposition environnementale

Un Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) vise à utiliser la commande publique comme un levier pour la transition écologique et solidaire. Les achats responsables doivent favoriser des filières locales respectueuses de l'environnement et socialement équitables. Le SPASER sert de document de référence, détaillant les objectifs et les actions à entreprendre. Les agents ont été impliqués dans le processus en exprimant leurs besoins et en identifiant les pratiques à valoriser ainsi que les axes de progrès à améliorer de manière collaborative. Fin 2023, la Métropole a lancé une consultation visant à sélectionner une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la rédaction et l'adoption du SPASER. À l'issue de cette consultation, c'est l'agence Déclit qui a été retenue pour accompagner la direction dans ce projet\*. En parallèle, depuis 2023, un critère environnemental est intégré dans l'ensemble des consultations, illustrant ainsi sa volonté de promouvoir des achats plus responsables.

\* Le SPASER a été adopté au cours de l'été 2024.



### Une professionnalisation continue



L'axe Gouvernance du SPASER a pour objectif de maintenir la professionnalisation de la fonction Achats, indispensable pour la mise en œuvre du SPASER. Le succès de ce dernier ne peut être réalisé que de manière collective, nécessitant l'engagement et la participation de tous les acteurs impliqués dans les achats publics, qu'ils s'agissent des agents mais aussi des opérateurs économiques. L'Eurométropole prend l'engagement de former l'ensemble de ses agents, acteurs de l'achat public, aux enjeux de transition écologique, sociale et économique afin de doter les agents des réflexes et outils indispensables pour pratiquer une commande publique responsable.

### Des contrats réservés

En 2023, plusieurs contrats ont été réservés à des entreprises adaptées, qui emploient selon la loi en vigueur au minimum 55% de salariés handicapés dans des conditions de travail adaptées à leur handicap. On peut notamment citer : les recharges de paperboard, les enveloppes sans logo, le matériel de bureau ergonomiques et les fauteuils de bureau ergonomiques qui sont désormais achetés à des entreprises adaptées.

En 2023, la Métropole a également attribué deux contrats pour l'achat de produits de réemploi : les consommables d'impression (toners et cartouches) ainsi que le matériel informatique, comme les PC, qui désormais peuvent être achetés reconditionnés.

#### Quelques chiffres...

- 215 marchés publics métropolitains
- 20 marchés publics métropolitains comportant des clauses sociales
- 170 marchés publics métropolitains comportant des clauses écoresponsables
- 116 marchés publics métropolitains intègrent des critères environnementaux

Ndlr : Un critère est pris en compte lors de la notation des offres techniques, une clause est stipulée dans le cahier des charges

#### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- Part des marchés publics de la métropole incluant des clauses ou critères environnementaux
- Valeur cible 2030 : 100% / **Donnée 2023 : 79%**

# Une Métropole responsable

## Numérique responsable

### Consommer moins et mieux

Dans un contexte de développement massif des usages numériques et de numérisation de la société, les émissions et la consommation de ressources (énergie, eau, métaux, etc.) augmentent de manière exponentielle. En effet, selon le dernier rapport de l'ADEME et de l'ARCEP, l'empreinte carbone du numérique en France pourrait croître de 45 % d'ici 2030 sans changements systémiques. Le secteur du numérique doit donc se responsabiliser et repenser ses pratiques pour contenir et réduire ses impacts environnementaux, en mobilisant l'ensemble des parties prenantes à travers des actions concrètes comme la sensibilisation, l'achat de matériel reconditionné, une bonne gestion des équipements, l'écoconception, ou la sobriété d'usage. La loi REEN (Réduction de l'empreinte environnementale du numérique) impose aux communes et intercommunalités de plus de 50 000 habitants de réaliser un bilan de l'impact environnemental du numérique et de ses usages sur leur territoire, en décrivant les actions déjà entreprises pour l'atténuer. De plus, les collectivités doivent mettre en place une stratégie comprenant des objectifs de réduction de l'empreinte numérique, des indicateurs de suivi, ainsi que les mesures et moyens nécessaires pour atteindre ces objectifs.



### Évaluer, former pour mieux agir

Par le biais de sa Direction des Systèmes Informatiques (DSI) mutualisée avec la Ville de Metz, l'Eurométropole a mis en place diverses actions au cours de l'année 2023 afin d'initier la démarche de Numérique responsable :

- La collectivité a participé à l'étude de l'ADEME Grand-Est sur les impacts environnementaux des usages numériques en région Grand Est, en répondant à un appel à manifestation d'intérêt pour le Numérique Responsable. Cet engagement a permis de bénéficier d'un accompagnement visant à évaluer la maturité actuelle de la DSI en matière de Numérique Responsable, notamment sur le volet environnemental (« Green IT »), et à poser les bases d'une stratégie pour améliorer la performance de la DSI dans ce domaine.
- Une équipe projet transverse et pluridisciplinaire sur le Numérique Responsable a été créée et a suivi une formation de 2 jours pour sensibiliser aux impacts environnementaux, sociaux et sociétaux du numérique, partager une culture commune et maîtriser les enjeux de l'approche numérique responsable afin de définir une stratégie pertinente pour les collectivités. À l'issue de cette formation, les membres de l'équipe ont obtenu une certification de connaissance délivrée par l'Institut du Numérique Responsable et l'Université de La Rochelle.
- Un audit de maturité, réalisé avec l'aide d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, a permis de maîtriser les enjeux de l'approche numérique responsable, de définir le point de départ et d'identifier les axes de capitalisation et d'amélioration. Cet audit a été complété par un bilan carbone des activités de la DSI, visant à quantifier les émissions de GES et à identifier les postes principaux pour déterminer les actions prioritaires. La co-construction de la stratégie est prévue pour 2024.

#### Quelques chiffres...

- 3 actions « numérique responsable » en interne : Formation de l'équipe projets (12 agents), Certification de connaissance numérique responsable (10 agents) et 5 sessions de fresque du numérique à destination des agents de la DSI et du réseau interne M2D2 (53 agents).

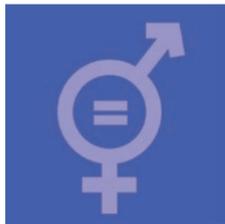
#### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- Nombre d'actions de sensibilisation au numérique responsable (au sein de la métropole et sur le territoire) - Valeur cible 2030 : 70 / **Donnée 2023 (cumulé) : 20**

# Une Métropole responsable

## Egalité entre les femmes et les hommes

### Un second plan d'actions en matière d'égalité Femmes-Hommes



L'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que la lutte contre toutes les formes de discrimination, constituent des priorités essentielles pour l'Eurométropole. Celle-ci s'engage à poursuivre et à intensifier les actions déjà entreprises, tout en explorant de nouveaux domaines pour combattre le sexisme et la violence au travail, sources d'inégalités professionnelles. La diversité des objectifs est une des richesses de ce plan d'action qui, comme tout avancée en faveur de



l'égalité professionnelle, profitera à tous et à toutes. Pour maintenir et renforcer la dynamique, en s'appuyant sur les initiatives existantes et les projets en cours ou réalisés, le conseil métropolitain a adopté un second plan d'actions pour la période 2024-2026. Ce plan accorde une attention particulière à la prévention des agissements sexistes, notamment par la mise en place d'un dispositif de signalement géré par la Direction des Ressources Humaines.

#### Le plan d'actions se structure autour de quatre axes thématiques et des actions prioritaires suivantes :

**AXE 1** : Évaluer, prévenir et, le cas échéant, traiter les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.

**AXE 2** : Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique.

**AXE 3** : Mieux articuler les temps de vie.

**AXE 4** : Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes.

### Axe 2 : l'exemple de la Direction de la transition écologique

Pour renforcer l'ambition des politiques de transition écologique, tant à la Ville de Metz qu'à l'Eurométropole de Metz, la Direction de la transition écologique a été créée en avril 2023. Elle résulte de la mutualisation des missions « Récollets » et « Transition écologique et solidaire » de la Ville de Metz, ainsi que de la Direction « Transition écologique » de l'Eurométropole de Metz. Cette nouvelle direction affiche une parité parmi les 30 agents qui la composent. Si le poste de direction s'inscrit dans l'objectif 2030 de maintenir une part de 40% à 60% de femmes et d'hommes dans les fonctions de direction de la collectivité, il est notable que la parité est également respectée pour les postes de chargés de mission et de techniciens. Cela souligne la volonté de la métropole et de la Ville de Metz de garantir un égal accès des femmes et des hommes à tous les emplois de la fonction publique territoriale.

#### Quelques chiffres...

**35 000 €** en faveur de l'égalité Femmes Hommes

**8** actions portées par des associations soutenues en faveur de l'égalité Femmes Hommes.

**32** personnes dans les fonctions de direction

**14** femmes dans les fonctions de direction

#### L'objectif 2030 : Maintenir entre 40% et 60% la part des femmes et des hommes dans les fonctions de direction de la collectivité

› **Périmètre de l'objectif** : les fonctions de Directeur Général des Services, Directeurs Généraux Ad-joints, Directions de pôles. La Direction des ressources humaines étant mutualisée, l'objectif 2030 est le même que celui de la Ville ; à périmètre distinct. **Suivi** : **43,75%** de femmes dans les fonctions de direction

## ORIENTATION STRATÉGIQUE 4

# DÉVELOPPER DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

#### Lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)



### Pôle de transformation alimentaire de l'espace test agricole du Plateau de Frescaty

Inauguré en 2023, le Pôle de transformation du Plateau de Frescaty héberge plusieurs entreprises locales d'agro-alimentaire dans un ancien hangar militaire (HM9) : la biscuiterie la Bascule, la brasserie la Tuilerie, la cave à bières Les 3 MousseQuetaires, et le Comptoir des Huiles et Phileol, qui valorise la cosmétique de Madagascar à base d'huile locale.

Actuellement, le site génère une vingtaine d'emplois, mais ce nombre devrait doubler d'ici environ cinq ans.

La conserverie locale, bien qu'elle ne soit pas implantée physiquement dans le HM9, est située à l'entrée du Plateau de Frescaty dans le bâtiment la Rotonde, et collabore étroitement avec le pôle de transformation.

Le Pôle de transformation complète l'écosystème alimentaire de la Métropole, qui inclut déjà l'agropole de



Découverte de l'agropole du Plateau de Frescaty aux habitants du territoire

l'Espace Test Agricole qui accueille des maraichers biologique en test d'activité. Depuis 2019, date de l'inauguration, 6 maraichers ont été accueillis pour 1 installation pérenne sur le site du Plateau de Frescaty (Alexis HORBOWA). Un des 6 maraichers a fait le choix de développer un projet maraicher sur Ogy-Montois-Flanville, en étroite coopération avec Metz Pôle Service, entreprise d'insertion.



### Opération repas du parc

Dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), l'Eurométropole de Metz souhaite soutenir une alimentation durable, locale, de qualité. La restauration scolaire en constitue un des leviers en s'efforçant de développer une stratégie d'achat responsable valorisant les produits locaux. Le 12 octobre 2023, le Parc naturel régional de Lorraine a organisé, avec l'Eurométropole, la Ville de Metz, et les Chambres d'agriculture, un repas préparé avec des produits du Parc, dans le cadre de la semaine du goût, pour les 4 000 enfants des écoles de Metz. Cette proposition s'est inscrite dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de l'Eurométropole de Metz (PAT), élaboré en lien avec les acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation. Après le succès de la première édition, le Parc naturel régional de Lorraine, la Ville de Metz et l'Eurométropole de Metz ont souhaité renouveler l'opération en 2024 en étendant l'opération à d'autres communes de la Métropole : Arsur-Moselle, Coin-lès-Cuvry, Cuvry, Longeville-lès-Metz, Lorry-lès-Metz, le groupement des enfants des Côtes (Fey, Marieulles-Vezon, Lorry-Mardigny), Peltre, Purnoy-la Chétive, Rozérieulles.



#### Quelques chiffres...

- 837 ha** de surface agricole certifiée en agriculture biologique sur le territoire métropolitain
- 1<sup>er</sup>** anniversaire du PAT lors du salon AGRIMAX fin octobre 2023 en présence de **40** partenaires (institutionnels, producteurs, acteurs de la transformation agricole, élus, ...)
- 2023**, année d'adhésion de la Métropole à l'association Française d'Agriculture Urbaine Professionnelle (AFAUP), premier réseau national de collectivités dédié à la promotion de l'agriculture urbaine

#### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- Part de surface agricole certifiée agriculture biologique ou en conversion (%)
- Valeur cible 2030 : 10 / **Donnée 2023 : 5,1**

### Gestion des déchets des cimetières : l'exemple du cimetière de Scy-Chazelles

L'objectif de cette expérimentation est de définir et de mettre en œuvre une gestion des déchets adaptée aux cimetières afin d'aider les communes à réduire le volume des déchets. Les moyens mis en place pour la gestion des cimetières communaux sont de plusieurs types :

- Points de tri pour les usagers : faciliter le recyclage et la valorisation des déchets générés par les visiteurs et les familles des défunts.
- Mise à disposition de moyens techniques : pour optimiser la gestion des déchets, plusieurs dispositifs ont été mis en place, tels que des composteurs, des bacs de tri, des espaces de réemploi, ainsi que des panneaux explicatifs. Ces dispositifs sont adaptés aux différents flux de déchets et visent à sensibiliser les usagers à l'importance du tri.
- Accompagnement et formation du personnel communal : des moyens humains ont été mobilisés pour assurer la réussite de cette initiative. Le personnel communal bénéficie d'un accompagnement à la mise en place des nouvelles pratiques de gestion des déchets, ainsi que de formations spécifiques. Cet accompagnement est essentiel pour garantir une mise en œuvre efficace et durable des nouvelles mesures.

Les premières données récoltées permettront, si elles sont concluantes, de généraliser le dispositif aux cimetières du territoire métropolitain.



Atelier culinaire et anti-gaspillage



Repair'Café



Zone de gratuité

### Défi « trier mieux, produire moins » pour des foyers audacieux de Coin-lès-Cuvry

Parce que s'engager pour la transition écologique implique également de réduire ses déchets et de mieux les trier, l'Eurométropole de Metz a décidé d'accompagner les habitants dans cette démarche. Concrètement, en partenariat avec la commune de Coin-lès-Cuvry, 7 foyers ont bénéficié, de mars à juin, d'un accompagnement et de conseils par la Métropole pour améliorer leurs pratiques quotidiennes. Les avantages pour eux ont été multiples : gain écologique (préservation des ressources naturelles et limitation de la pollution), gain économique (consommer moins et mieux pour réduire les dépenses), gain social (rencontres, échanges et partages avec les voisins).



#### Quelques chiffres...

- 4** thèmes abordés avec les 7 foyers : tri et valorisation des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réemploi et réparation, compostage
- 11** ateliers et animations proposées aux foyers, et **3** ateliers de mises en pratique, ouverts à tous les habitants de la commune
- 118** participants aux ateliers : « zone de gratuité » (**88** participants), « Repair'café » (**10** participants), « atelier de recettes et astuces anti-gaspillage » (**20** participants)
- 7** temps d'informations et de sensibilisation

#### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- Production d'ordures ménagères résiduelles (kg/hab./an - Valeur cible 2030 : 114 / **Donnée 2023 : 261**)

## Individuel, collectif, ou partagé, à chaque habitant son dispositif

Le compostage permet de réduire de 30 % le volume des ordures ménagères et de produire naturellement du compost. Depuis plusieurs années, l'Eurométropole de Metz met à disposition des composteurs pour ses habitants. Cette mise à disposition est désormais entièrement gratuite pour les usagers qui en font la demande.



### LES COMPOSTEURS PROPOSÉS

#### LES COMPOSTEURS CLASSIQUES

4 modèles sont mis à votre disposition par l'Eurométropole de Metz : en bois ou en plastique recyclé, de 300 ou 600 litres.

MATIÈRE	CONTENANCE	MESURES
Plastique*	300 L	76 cm de côté et 80 cm de haut
Bois**	300 L	70 cm de côté et 75 cm de haut
Plastique*	600 L	1,20 m de diamètre et 82 cm de haut
Bois**	600 L	96 cm de côté et 75 cm de haut

\* plastique recyclé \*\* bois imputrescible



#### LE LOMBRICOMPOSTEUR

1 modèle est proposé pour les logements sans extérieur.

MATIÈRE	Plastique
MESURES	120 cm x 40 cm x 40 cm (h x l x p)
CONTENANCE	30 L



En 2023, une opération a permis aux habitants de retirer leur composteur lors des permanences au Centre technique Communautaire. À cette occasion, 700 composteurs ont été retirés et 754 ont été livrés.

Le compostage en pied d'immeuble complète ce dispositif. En 2023, 30 installations ont été mises en place, et 8 installations ont été réalisées au sein d'établissements. Les composteurs partagés ou composteurs de quartier offrent une troisième solution aux habitants. Actuellement, il y en a 6 sur la commune de Metz, et un composteur de quartier pourrait voir le jour sur la commune de Lorry-lès-Metz. Ces initiatives permettent à la Métropole de réduire ses déchets et de limiter les voyages en déchèteries pour les déchets de jardin.

En bois ou en plastique recyclé, avec des capacités différentes, ou encore sous forme de lombricomposteur, il existe forcément un composteur adapté à chaque besoin. Les composteurs peuvent être installés dans les jardins, même de petite surface. Les foyers sans jardin peuvent s'équiper d'un lombricomposteur en intérieur.

## Une solution pour les centres-villes

Après l'ouverture du premier point de collecte fermé rue Haute-Seille en avril 2023, un deuxième local à déchets, situé rue Serpenoise, a été inauguré fin 2023. L'objectif est de réduire la présence de sacs poubelles dans la rue et de faciliter le travail du personnel grâce à la mécanisation du processus et à l'utilisation de conteneurs. Ces points d'apport permettent aux utilisateurs de déposer leurs déchets à tout moment, sans contrainte d'horaire. Ce système est plus facile à mettre en place que les points d'apport enterrés, car les réseaux souterrains en centre-ville sont très denses, rendant les travaux de creusement extrêmement difficiles. Ce fonctionnement est appelé à se développer dans les prochaines années, et d'autres locaux pourraient également être reconvertis.



### Quelques chiffres...

**180** habitants et commerçants du secteur autour du local de collecte fermé rue Serpenoise accèdent au local sécurisé par un système de badges, et peuvent y déposer leurs déchets recyclables et les ordures ménagères.

**132,13 €** par habitant de dépense annuelle consacrée à la gestion des déchets

**13** remplacements de véhicules de collecte par des véhicules propres d'ici 2030, prévus dans le plan pluriannuel d'investissement

## Vers une stratégie métropolitaine d'économie circulaire

L'économie circulaire a longtemps été abordée par le prisme de la gestion et la prévention des déchets, mais c'est une démarche qui va bien au-delà, et oblige à repenser nos modes de productions, de consommation et même nos modèles économiques.



Pour évaluer le niveau de maturité du territoire sur le sujet et identifier les opportunités que cela représente, l'Aguram a accompagné l'Eurométropole pour réaliser un diagnostic territorial, première pierre pour définir une « stratégie métropolitaine d'économie circulaire ». Les enjeux prioritaires pour la métropole résident dans le développement du réemploi des matériaux dans le BTP, et l'accompagnement à l'émergence de nouvelles filières pour répondre aux obligations environnementales concernant l'achat de matériels réemployés, reconditionnés ou recyclés. La métropole s'est d'ailleurs dotée d'un schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (un des piliers de l'économie circulaire), et a commencé à sensibiliser ses agents à ces nouveaux enjeux de la commande publique.



### « Arthur et la quête des achats durables »

Ce jeu, créé à l'initiative de la Région Grand Est, de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Grand Est et de l'ADEME, propose une expérience immersive au cours de laquelle les joueurs s'entraînent à acheter de façon durable. Il s'adresse aux acheteurs des organisations publiques et privées, mais aussi à l'ensemble des parties prenantes des achats. Le jeu est construit autour de 7 clés pédagogiques qui guident les joueurs au cours du jeu, lors du débriefing et lorsqu'ils souhaitent passer à l'action dans les situations réelles.

Il s'agit d'une première étape avant la mise en place d'un plan de formation dédié aux achats durables pour tous les acheteurs de la ville de Metz et l'Eurométropole.

### Quelques chiffres...

**5** sessions du jeu sérieux (serious game) « Arthur et la quête des achats durables » ont été animées auprès de **44** agents.

**95,8 %** des déchets ménagers et assimilés réutilisés, recyclés ou valorisés organiquement ou énergétiquement

**6** filières animées par la collectivité ou ses partenaires pour la prise en charge des déchets\*

**4,2 %** des déchets ménagers et assimilés orientés vers le recyclage

\*CITEO (emballages ménagers, papiers graphiques), COREPILE (piles et accumulateurs), ECOLOGIC (déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers hors lampes usagées), ECOSYSTEM (lampes usagées), REFASHION (textiles d'habillement, linge de maison et chaussures), ALIAPUR (pneumatiques usagés)



## ORIENTATION STRATÉGIQUE 5

# PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ, PROTÉGER LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Lien avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)



## Trame Verte et Bleue (TVB), Trame noire / Biodiversité / Nature en ville

### Des aménagements pour la faune

La Trame Verte et Bleue (TVB) constitue un outil d'aménagement durable du territoire, et contribue à enrayer la perte de biodiversité, à maintenir et restaurer ses capacités d'évolution, et à préserver les services rendus par la nature, tout en prenant en compte les activités humaines. Elle vise notamment à rétablir des continuités fonctionnelles pour les déplacements des espèces sur le territoire, particulièrement perturbés par les infrastructures humaines.



Sur le territoire métropolitain, trois types d'aménagement ont été étudiés afin de réaliser des travaux de restauration des continuités écologiques pour améliorer la perméabilité des infrastructures de transport face aux déplacements de la faune, à savoir :

- › La création d'une bande enherbée sur le pont des 100 jours passant au-dessus de la N431 afin d'améliorer la capacité de la petite faune à traverser la voie rapide,
- › L'aménagement d'une banquette en béton plein avec enrochement sur un ruisseau passant sous la D955 au niveau de Chesny,
- › La création d'un écroduct passant au-dessus de la M603 pour améliorer le déplacement et limiter le risque de collision lié à la circulation pour l'Écureuil roux.



L'écuroduct a été installé en novembre 2023. Il est constitué d'une corde aménagée de chaque côté par des mangeoires afin d'attirer les écureuils sur l'ouvrage et les inciter à l'utiliser pour la traversée de la route. Afin de suivre l'utilisation du dispositif par les animaux, un piège photographique a été installé sur le côté Nord.

### Sentinelles de la nuit

En prévision de l'obligation d'éteindre les vitrines la nuit, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2024, deux maraudes nocturnes ont été organisées en octobre 2022 et 2023, dans le cadre de la campagne « Sentinelles de la nuit », en partenariat avec Lorraine Nature Environnement et UEM. Les habitants avaient également été invités à signaler les commerces allumés après 1h du matin. Résultat : sur la Zone d'activité commerciale (ZAC) d'Actisud, 39 commerces sur 257 avaient maintenu leurs lumières allumées, soit 15,2 % des commerces de la zone. Les actions de sensibilisation continueront afin de tendre vers une totale conformité réglementaire.



### Quelques chiffres...

**5 000 €** de participation métropolitaine pour le Centre de Sauvegarde de la Faune sauvage pour participer aux frais de prise en charge des animaux blessés sur son territoire.

**5 589 ha** de réservoirs de biodiversité soit **17,25%** du territoire.

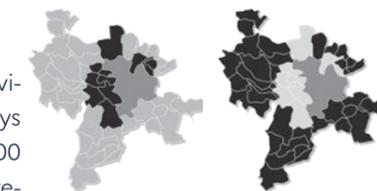
### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- › Surfaces de prairies, forêts, zones humides, vergers et haies (ha) - Valeur cible 2030 : 11 000
- › Surfaces d'espaces publics de ZAE revégétalisées (m<sup>2</sup>) - Valeur cible 2030 : 15 000 / **Donnée initiale : 0**

## Natura 2000

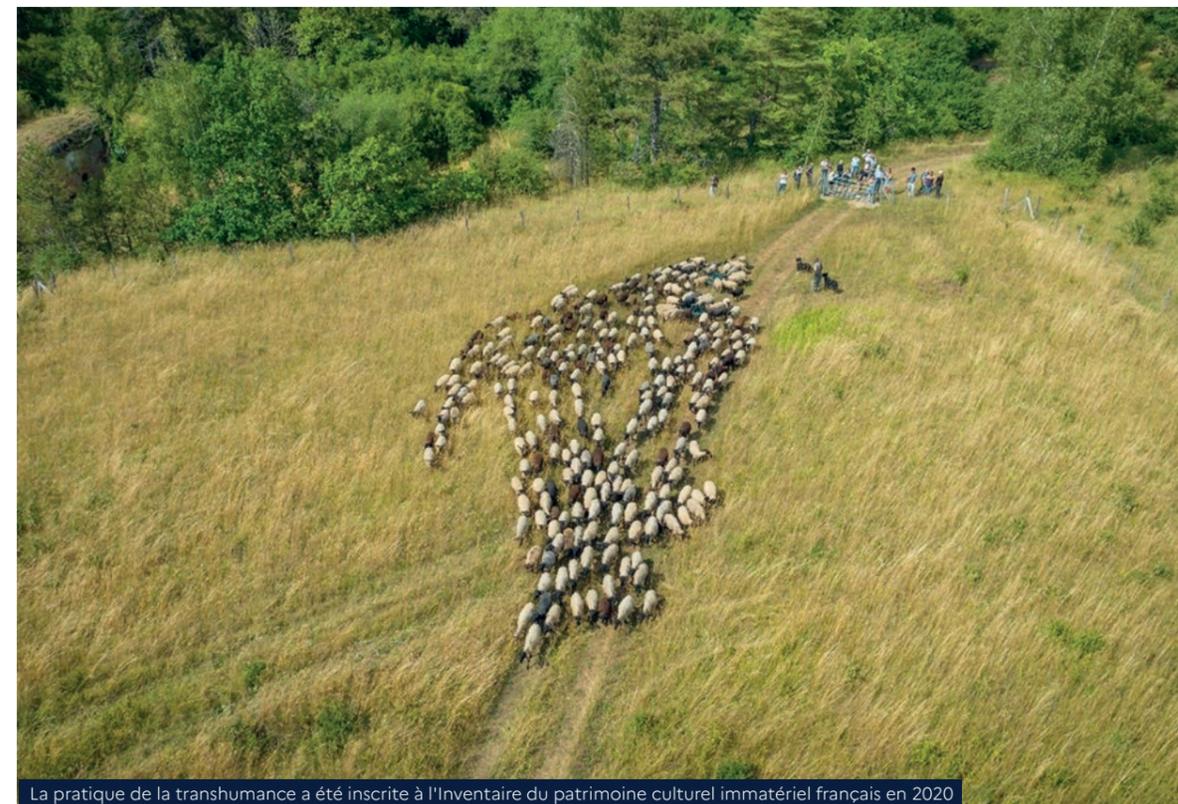
### Entretiens doux pour les pelouses calcaires

L'animation des sites Natura 2000 doit être assurée par les collectivités territoriales pour le compte de l'État. Le site des « Pelouses du Pays Messin », composé de plusieurs entités, a été désigné site Natura 2000 en août 2010. En janvier 2023, la commune de Lorry-Mardigny a rejoint le territoire de l'Eurométropole de Metz, qui gère désormais deux sites Natura 2000 supplémentaires. Les Pelouses de Lorry-Mardigny et Vittonville sont intégrées aux « Pelouses du Pays Messin ».



L'Eurométropole de Metz a renouvelé ses partenariats avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine et la CPEPESC Lorraine pour l'animation du site des Pelouses du Pays Messin. Ces collaborations ont permis la mise en place d'actions telles que le suivi du pâturage sur le site Natura 2000, des animations sur les chauves-souris dans plusieurs communes, ainsi que des comptages et inventaires.

L'Eurométropole a également mis en œuvre des actions de gestion pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire. Elle a ainsi poursuivi l'utilisation du pâturage ovin comme méthode d'entretien doux des pelouses calcaires du site Natura 2000 et du site classé du Mont Saint-Quentin. Une transhumance a eu lieu entre le plateau de Jussy et le Mont Saint-Quentin en juillet 2023, avec un retour début août. La Métropole a également organisé un chantier nature avec des bénévoles en octobre sur le plateau de Lorry pour entretenir ce milieu à la suite des travaux de restauration des pelouses calcaires de 2017-2018 (coupe de Pins noirs).



La pratique de la transhumance a été inscrite à l'Inventaire du patrimoine culturel immatériel français en 2020

### Quelques chiffres...

**1 ha** de surface du chantier nature

**35 ha** de surface de pâturage

**807 ha** de surface Natura 2000 soit **2,48%** du territoire métropolitain

**13** communes concernées : Ancy-sur-Moselle, Ars-sur-Moselle, Châtel-Saint-Germain, Gravelotte, Jussy, Lessy, Lorry-lès-Metz, Lorry-Mardigny, Marly, Plappeville, Rozérieulles, Scy-Chazelles, Vaux.

**11** espèces et **7** habitats d'intérêt communautaire identifiés.

## Une gestion forestière qui s'adapte aux changements

La forêt métropolitaine du Mont Saint-Quentin, s'étendant sur 107 hectares, représente un véritable poumon vert pour les habitants de la Métropole. Actuellement fragilisée (champignons, maladies, réchauffement climatique), cette forêt nécessite une évolution de son mode de gestion.

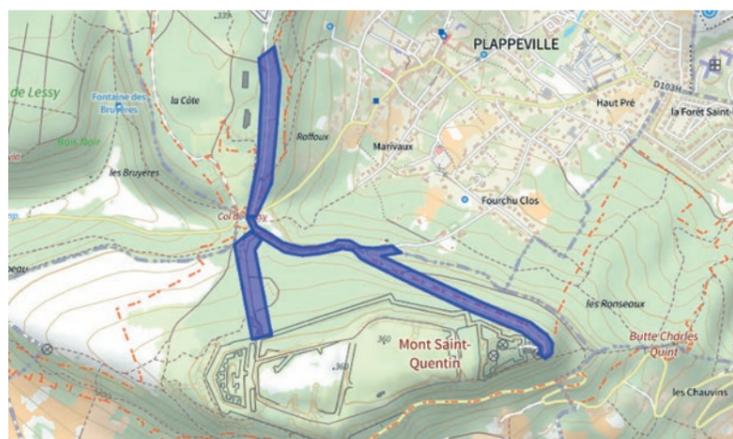
L'Eurométropole de Metz, en collaboration avec l'Office National des Forêts, met en œuvre une gestion visant à assurer le renouvellement et l'embellissement de la forêt, à préserver la biodiversité et à favoriser l'accueil du public.

Pour développer la biodiversité forestière et favoriser la diversité des espèces et des habitats, une gestion spécifique est mise en place, incluant :

- › Le maintien d'une forêt « mosaïque » par une gestion en futaie irrégulière,
- › Le maintien de gros bois et de bois morts (sur pied et au sol),
- › La création d'un îlot de sénescence (3,52 ha), c'est-à-dire une zone où les arbres évoluent librement.

## Une gestion forestière qui atténue les effets des changements

Un mois après la signature de l'Aménagement forestier des Forêts métropolitaines du Saint-Quentin entre l'Eurométropole de Metz et l'Office National des Forêts (ONF), les premiers travaux de coupe de bois dans la forêt métropolitaine ont été réalisés du 11 au 15 décembre 2023. L'objectif était de sécuriser certaines routes et chemins menacés par des arbres en dépérissement. Au total, 300 arbres de différentes essences (frêne, érables, charme, hêtre, etc.) ont été concernés. Une partie du bois a été laissée au sol pour favoriser la biodiversité et stocker du carbone, tandis que les grumes ont été mises en vente. La forêt métropolitaine a été certifiée PEFC en 2023, une écocertification qui atteste de la gestion durable de la forêt.



Les premières coupes de bois dans la forêt concernaient les parcelles forestières 4, 5 et 6, en bordure de routes et chemins



Un arbre mort sur pied servant d'habitat à la petite faune

### Quelques chiffres...

**320 m<sup>3</sup>** de volume de bois prélevé dont **220 m<sup>3</sup>** laissés sur site, et **100 m<sup>3</sup>** vendus

### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

› Objectif du PCAET : Séquestration nette de dioxyde de carbone de la forêt (TCO<sub>2</sub>/an)  
Valeur cible 2030 : 36 500 / **Donnée 2022 : 18 200**

## Faire cohabiter les usages et la Nature

Le Mont Saint-Quentin est un site classé depuis 1994, reconnu pour ses richesses paysagères, patrimoniales, historiques et écologiques. L'Eurométropole est propriétaire des anciennes emprises militaires.

Un premier chantier de mise en sécurité des ouvrages militaires, amorcé en 2021, s'est terminé fin 2023. Le but de cette sécurisation est de permettre aux habitants de découvrir en toute liberté et en sécurité le groupe fortifié, mais également de valoriser et faire découvrir un patrimoine, qui pour certains ouvrages, est unique au monde. Ces aménagements ont été réalisés en essayant de mettre en valeur à la fois la richesse du patrimoine architectural militaire et la nature riche et variée, qui, progressivement, a pris possession des lieux.

Afin de concilier les multiples enjeux du site, la Métropole a décidé de mettre en place un schéma d'accueil pour le Mont Saint-Quentin, initié en avril 2023. Ce document est élaboré conjointement par l'Eurométropole, l'Office National des Forêts, l'Association pour l'Aménagement et la Protection du Patrimoine Architectural et Naturel du Mont-Saint-Quentin et de ses environs (AAPPAN) et l'ensemble des acteurs du site. Il vise à établir une stratégie globale et partagée pour l'accueil du public, la gestion et l'aménagement du site. Pour sa réalisation, une démarche de co-construction a été mise en œuvre, basée sur des ateliers thématiques portant sur la préservation des richesses écologiques, patrimoniales et militaires, l'accueil du public, la circulation, les aménagements et les loisirs.



La passerelle d'accès au Fort Diou, entièrement sécurisée, surplombe le fossé sec entourant l'ouvrage



### Quelques chiffres...

**700 ha** de surface protégés au titre de site classé

**211 ha** appartiennent à l'Eurométropole de Metz

**99** ouvrages militaires dont **66** sécurisés au cours de cette première phase de travaux

**6** communes de l'Eurométropole sur lesquelles s'étend le Mont Saint-Quentin : Le Ban Saint-Martin, Lessy, Longeville les Metz, Lorry les Metz, Plappeville et Scy-Chazelles

**1** troupeau en transhumance estivale dans le cadre de l'éco-pâturage comme alternative à l'entretien mécanique des espaces verts sur le groupe fortifié du Mont Saint-Quentin

### Lancement des études/inventaires

L'Eurométropole de Metz et la Communauté de Communes Rives de Moselle portent ensemble un projet de requalification et d'aménagement du site dit des « étangs de Saint-Rémy », espace classé zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), composé d'une centaine de plans d'eau, qui s'étend sur plus de 1 000 hectares. Le site couvre 5 communes (Woippy, La Maxe, Maizières-lès-Metz, Hauconcourt et Argancy) et deux intercommunalités (Eurométropole de Metz et Rives de Moselle). Il accueille aujourd'hui, après l'arrêt de l'exploitation des gravières, une vaste réserve naturelle abritant une biodiversité particulièrement riche. L'objectif de ce projet est de valoriser ce patrimoine naturel, de sensibiliser à sa protection et y développer un accueil du public et des activités de loisirs adaptés.

Des inventaires « 4 saisons faunistique et floristique » ont été lancés de manière opérationnelle courant 2023 pour l'ensemble des 7 taxons : flore, oiseaux, insectes, chiroptères, mammifères, reptiles et amphibiens.

Le rendu pour la partie Flore montre une grande diversité d'espèces végétales avec un nombre assez bas d'espèces exotiques envahissantes. Cette faible proportion d'espèces envahissantes s'explique par la mosaïque de milieux très diversifiés présents sur le site.



### Un partenariat pour la biodiversité

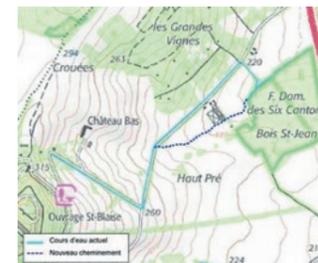
Des conventions de partenariat et de prestation ont été conclues en juin 2023 avec la Communauté de Communes Rives de Moselle pour collaborer sur le projet de requalification des étangs de Saint Rémy. Ces accords définissent le cadre organisationnel et opérationnel de la coopération entre les deux collectivités pour la réalisation du projet. La mise en place de ce partenariat marque une première étape vers la création d'un syndicat mixte qui prendra ensuite en charge ce projet.

#### Quelques chiffres...

- 423** taxons floristiques observés
- 14** espèces végétales patrimoniales
- 19** espèces exotiques envahissantes
- 32000 €** d'aide de l'Agence de l'Eau du bassin Rhin-Meuse



### Poursuite de la requalification du ruisseau de la Ramotte à Augny sous l'angle de la renaturation



En amont de l'A31, le ruisseau de la Ramotte a fortement été rectifié et s'écoule actuellement dans un fossé en pavés. En partenariat avec la commune, la Métropole prévoit de restaurer le lit de la Ramotte dans son talweg\* naturel, se rapprochant ainsi de son tracé historique.

Dans le cadre de ce projet de renaturation, les études prévoient la création de méandres ainsi que la reconstitution d'une ripisylve pour retrouver un milieu fonctionnel. Le nouveau tracé représentera un linéaire de 600 m, et l'ancien tracé sera conservé pour intercepter les ruissellements résiduels du bassin versant.

\* Ligne de plus grande pente, suivant le fond d'une vallée, d'un vallon, d'un ravin



### Préservation des milieux aquatiques et gestion des problématiques des inondations

Plusieurs études préliminaires ont été menées avant la mise en place d'un programme de travaux, intégrant la préservation des milieux aquatiques et les enjeux liés aux inondations :

#### › Ruisseau de Vallières

Le bassin versant de Vallières, situé sur les territoires de l'Eurométropole de Metz (8 communes) et de la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange (CCHCPP), a fait l'objet d'études conjointes sur la Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et la Prévention des Inondations (PI). Pour la GEMA, 24 opérations ont été identifiées, incluant l'entretien de la végétation des rives, le confortement de berges, des plantations, et des aménagements pour améliorer la qualité physico-chimique du cours d'eau (création de lits mineurs d'étiage, protection contre le bétail, création d'une frayère et d'annexes humides, ...). En 2023, des études géotechniques ont été réalisées pour l'implantation d'ouvrages de rétention contre les crues, visant à réduire l'aléa inondation.

#### › Ruisseau de Saulny/Woippy

La zone d'étude englobe les communes de Metz, Woippy, La Maxe, Saulny, Lorry-Lès-Metz et Plappeville. Le ruisseau de Saulny, qui prend sa source à Saulny et se jette dans la Moselle canalisée à La Maxe, traverse un bassin versant de 25 km<sup>2</sup> principalement urbanisé. Le ruisseau compte trois affluents (le ruisseau de Bonne Fontaine, le ruisseau des Chiloux et le ruisseau de Vigneulles).

Le programme prévisionnel de travaux en matière de GEMA comprend des mesures similaires au bassin versant de Vallières. Concernant la prévention des inondations, 2 phases sont à l'étude : l'une spécifique à la traversée de Woippy, et l'autre incluant des travaux davantage ciblés, comme la remise en lit du ruisseau de Saulny en amont de la cascade Dagobert à Woippy, la gestion des débordements à Vigneulles (Lorry-lès-Metz), la création d'une zone de rétention dynamique des crues en amont de Woippy, ou bien encore une nouvelle décharge hydraulique vers Woippy-Plage.



#### Quelques chiffres...

- 60 km** de cours d'eau concernés dans le cadre des études relatives au ruisseau de Vallières
- 21 km** de cours d'eau concernés par les études pré-travaux du ruisseau de Saulny/Woippy

#### Les objectifs du PCAET en lien avec le thème

- › Linéaire de cours d'eau (en km) restaurés par l'Eurométropole de Metz -
- Valeur cible 2030 : 155 / **Donnée 2023 : 38**

